

2022 RAPPORT ANNUEL

COMPTES
ANNUELS



ISPPC

Intercommunale de Santé Publique
du Pays de Charleroi



2022 RAPPORT ANNUEL

Editeur responsable : Michel Dorigatti,
Président du Comité de Direction de l'ISPPC.
Coordination : Service communication.
Mise en page : Antoine Dehasseler.
Photos : Bruno Rijm, Serge Brison,
Bruno Scorpix, Adobe Stock
Mai 2023.

Table des matières

1. Comptes de résultats des secteurs hospitalier et non-hospitalier	5
I. Secteur hospitalier	6
A. Compte de résultats consolidés du secteur hospitalier	6
B. Résultats courants analytiques du secteur hospitalier	11
II. Secteur non-hospitalier	13
2. Affectation des résultats de l'ISPPC	16
3. Bilan de l'ISPPC après affectation des résultats	18
4. Comptes annuels de l'ISPPC – format BNB	25
I. Bilan après affectation	26
II. Compte de résultats de l'ISPPC	28
5. Plan financier pluriannuel	29
6. Article 96 du code des sociétés – points complémentaires	32
7. Liste des adjudicataires	39
8. Rapport sur les participations	60
9. Attestation du réviseur d'entreprises	62



1

COMPTES DE RÉSULTATS DES SECTEURS HOSPITALIER ET NON-HOSPITALIER

I. Secteur hospitalier

Le secteur hospitalier de l'ISPPC est composé des entités suivantes :

- ◆ Le CHU de CHARLEROI comprenant :
 - L'Hôpital Civil Marie Curie
 - L'Hôpital Vincent Van Gogh
 - La Clinique Léon Neuens
 - Le Centre de Médecine du Sport de Monceau
 - La Polyclinique du Mambourg
 - Le site de l'Espace Santé (intégré à l'ISPPC par cession d'universalité au 1^{er} janvier 2021)

- ◆ Le CHU André VESALE comprenant :
 - L'Hôpital André Vésale
 - L'Hôpital Léonard de Vinci
 - Les Polycliniques extérieures
 - Le bâtiment Rayon de Soleil

Afin de traduire la gestion unifiée et transversale du secteur hospitalier, les résultats de ce secteur sont présentés de manière consolidée dans le rapport de gestion.

A. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU SECTEUR HOSPITALIER

Le résultat net du secteur hospitalier pour l'exercice 2022 présente un déficit de 6.836.838,51 €. Ce résultat se ventile de la manière suivante :

Secteur hospitalier	2021	2022	Ecart 2022 - 2021	Ecart 2022 - 2021 en %
Résultat d'exploitation	-114.538,51	-9.669.657,27	-9.555.118,76	- 8342,28 %
Résultat financier	-3.641.917,02	-2.485.652,55	1.156.264,47	+ 31,75 %
Résultat exceptionnel	-1.028.200,67	5.318.471,31	6.346.671,98	+ 617,26 %
Résultat de l'exercice	-4.784.656,20	-6.836.838,51	-2.052.182,31	- 42,89 %

Les variations s'expliquent par les éléments suivants :

Secteur Hospitalier	2021	2022	Ecart 2022-2021	Ecart 2022-2021 en %
Ventes et Prestations	460.384.099,71	490.567.262,06	30.183.162,35	6,56%
C70-Chiffres d'affaires	418.523.903,56	443.659.108,27	25.135.204,71	6,01%
C700-Prix de la journée d'hospitalisation	184.946.421,27	193.496.633,79	8.550.212,52	4,62%
C701-Rattrapage estimé de l'exercice en cours	-8.211.251,73	-6.544.326,51	1.666.925,22	20,30%
C702-Suppléments des chambres	989.712,92	1.244.348,18	254.635,26	25,73%
C703-Forfaits Convention INAMI	27.059.175,34	30.116.254,77	3.057.079,43	11,30%
C705-Produits pharmaceutiques et assimilés	59.218.868,96	64.190.330,49	4.971.461,53	8,40%
C706 - Financement Entité fédérée - Prix	3.953.846,94	4.569.837,89	615.990,95	15,58%
C707 - Montant global prospectif	8.019.290,29	8.976.139,40	956.849,11	11,93%
C709-Honoraires médecins, dentistes, personnel	142.547.839,57	147.609.890,26	5.062.050,69	3,55%
C72-Production immobilisée	1.942.897,63	0,00	-1.942.897,63	-100,00%
C74-Autres produits d'exploitation	39.917.298,52	46.908.153,79	6.990.855,27	17,51%
C740-Subsides d'exploitation	14.445,09	14.252,91	-192,18	-1,33%
C741 - Financement forfaitaire de l'infrastructure	360.950,75	360.950,80	0,05	0,00%
C743-Récupérations de frais, y compris les	32.913.178,22	39.154.908,51	6.241.730,29	18,96%
C744-Produits d'exploitation divers	5.183.925,66	6.107.739,79	923.814,13	17,82%
C746-PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	42.334,92	19.894,15	-22.440,77	-53,01%
C748-Cpte scientifique et locations diverses	362.250,51	324.757,15	-37.493,36	-10,35%
C749-Recette FRAIS	1.040.213,37	925.650,48	-114.562,89	-11,01%
Coût des ventes et prestations	460.498.638,22	500.236.919,33	39.738.281,11	8,63%
C60-Approvisionnements et fournitures	94.841.743,36	98.993.004,65	4.151.261,29	4,38%
C61-Services et fournitures accessoires	104.035.147,65	110.749.196,02	6.714.048,37	6,45%
C610-Loyers, charges locatives et redevances	4.772.324,61	4.691.911,42	-80.413,19	-1,68%
C611-Services extérieurs	6.286.723,20	6.264.014,69	-22.708,51	-0,36%
C612-Frais généraux	3.116.839,64	3.279.740,37	162.900,73	5,23%
C613-Entretien et réparations	11.613.928,57	12.852.944,31	1.239.015,74	10,67%
C615-Charges d'administration	3.849.615,79	3.943.707,79	94.092,00	2,44%
C616-Honoraires non médicaux	344.675,43	822.762,42	478.086,99	138,71%
C617-Personnel intérimaire et personnes mises à	31.947,27	139.871,56	107.924,29	337,82%
C619-Rétributions des médecins, dentistes,	74.019.093,14	78.754.243,46	4.735.150,32	6,40%
C62-Rémunération et charges sociales	234.289.676,26	261.759.981,48	27.470.305,22	11,72%
C620-Rémunérations et avantages sociaux directs	175.072.617,34	191.800.338,04	16.727.720,70	9,55%
C621-Cotisation patronales d'assurances sociales	51.799.556,87	57.477.340,73	5.677.783,86	10,96%
C622-Primes patronales pour assurances extra-	244.799,99	5.562.877,06	5.318.077,07	2172,42%
C623-Autres frais de personnel	4.533.485,76	5.149.280,36	615.794,60	13,58%
C625-Pécules de vacances	2.639.216,30	1.770.145,29	-869.071,01	-32,93%
C63-Amortissements, réductions de valeur et	21.888.425,19	20.058.030,82	-1.830.394,37	-8,36%
C630-Dotations aux amortissements et réductions	22.466.022,45	22.194.442,90	-271.579,55	-1,21%
C631-Réduction de valeur Stocks	23.335,22	10.172,12	-13.163,10	-56,41%
C634-Réduction de valeurs sur créances à un an au	-1.005.102,73	-3.924.884,94	-2.919.782,21	-290,50%
C637-Provisions pour autres risques et charges y	404.170,25	1.778.300,74	1.374.130,49	339,99%
C64-Autres charges d'exploitations	5.443.645,76	8.676.706,36	3.233.060,60	59,39%
C640-Charges fiscales	194.594,80	664.935,29	470.340,49	241,70%
C642-Moins-values S/Creances	4.092.163,68	6.991.279,64	2.899.115,96	70,85%
C643-Charges d'exploitation diverses	1.961.358,56	1.771.303,82	-190.054,74	-9,69%
C646-QU. PART AGIOS	-1.126.544,89	-1.023.897,68	102.647,21	9,11%
C648-Frais divers	322.073,61	273.085,29	-48.988,32	-15,21%
Bénéfice/Perte d'exploitation	-114.538,51	-9.669.657,27	-9.555.118,76	-8342,28%
C75-Produits financiers	3.394.301,31	4.648.886,43	1.254.585,12	36,96%
C750-Produits des immobilisations financières	758.117,38	368.937,78	-389.179,60	-51,34%
C753-Subsides en capital et en intérêts	1.887.575,42	1.879.595,35	-7.980,07	-0,42%
Autres Produits financiers	748.608,51	2.400.353,30	1.651.744,79	220,64%
C65-Charges financières	7.036.218,33	7.134.538,98	98.320,65	1,40%
C650-Charges des emprunts d'investissements	6.616.222,17	6.552.019,33	-64.202,84	-0,97%
C656-Charges des crédits à court terme	178.755,68	326.059,70	147.304,02	82,41%
C657-Charges financières diverses	249,46	249,46	0,00	0,00%
Autres charges financières	240.991,02	256.210,49	15.219,47	6,32%
Bénéfice/Perte courant avant impôts	-3.756.455,53	-12.155.309,82	-8.398.854,29	-223,58%
C76-Produits exceptionnels	885.157,60	10.533.968,19	9.648.810,59	1090,07%
C760-Reprise d'amortissements et de réductions	0,00	5.368,12	5.368,12	0,00%
C764-Autres produits exceptionnels	3.342,99	0,00	-3.342,99	-100,00%
C769-Produits relatifs aux exercices antérieurs	881.814,61	10.528.600,07	9.646.785,46	1093,97%
C66-Charges exceptionnelles	1.913.358,27	5.215.496,88	3.302.138,61	172,58%
C660-Amortissements et réductions de valeurs	55.453,87	779.170,33	723.716,46	1305,08%
C664-Autres charges exceptionnelles	168,57	1.204.625,07	1.204.456,50	71454,15%
C669-Charges relatives aux exercices antérieurs	1.857.735,83	3.231.701,48	1.373.965,65	73,96%
Bénéfice/Perte de l'exercice avant impôts	-4.784.656,20	-6.836.838,51	-2.052.182,31	-42,89%

A.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation 2022 se détériore de 9.555.118,76 € pour les raisons suivantes :

A.1.1. BUDGET DES MOYENS FINANCIERS

- ◆ La publication en 2022 de l'AR actant la prolongation jusqu'au 31 mars 2022 des mesures relatives aux forfaits octroyés pour les patients Covid 19 et non Covid 19 a permis d'acter une recette pour l'année 2022 à hauteur de 2.023.372,10 €,
- ◆ L'indexation du Budget des Moyens Financiers l'impacte significativement,
- ◆ En 2022, le BMF a été diminué du montant de financement de la cotisation de responsabilisation à hauteur de 4,8 millions d'€.
- ◆ Notons par ailleurs :
 - L'enregistrement d'un rattrapage négatif sur la sous-partie A1 extinctive qui finance les infrastructures (notamment l'Hôpital Civil Marie Curie),
 - L'enregistrement d'un rattrapage négatif sur les atténuations de la masse salariale (financement des aménagements de fin de carrière),
 - L'utilisation de l'ensemble des forfaits de reconditionnements octroyés dans la sous-partie A1 du Budget des Moyens Financiers pour couvrir les charges d'amortissements,
 - L'enregistrement du financement des infrastructures hospitalières par l'AVIQ ainsi que la facturation du prix d'hébergement.

A.1.2. PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Les recettes relatives aux produits pharmaceutiques (spécialités et implants) augmentent de 8,4 %, cette augmentation s'explique par une augmentation de l'activité médicale.

Globalement la marge reste stable en 2022.

A.1.3. HONORAIRES MÉDICAUX ET FORFAITS CONVENTIONS INAMI

Les recettes liées aux honoraires médicaux et aux conventions INAMI augmentent de 9 millions d'€, soit 5,11%.
Notons une indexation des honoraires médicaux de 2% en juin 2022 et 0,73 % en janvier 2022.

Par secteur, la production d'honoraires évolue de la manière suivante :

- Les services médicotechniques : + 1,86 %
- La revalidation : + 6,77 %
- La chirurgie : + 7,80 %
- La médecine : + 7,64 %

La croissance de l'activité entre les années 2022 et 2021 résulte d'une augmentation de la production de tous les centres de frais à l'exception de la biologie clinique dont la production est en recul (activité de détection Covid19 quasi inexistante).

Les écarts les plus importants sont constatés dans les services d'hémodialyse grâce à un recrutement de patients plus important en 2022, les services de médecine et principalement au niveau des conventions liées à la glycémie. Le nombre de prise en charges plus important au service des urgences impacte positivement la production de ce service, La neurologie, la cardiologie et la pédiatrie ont également augmenté leur production d'honoraires. Notons enfin une augmentation significative de la production d'honoraires dans le service d'anesthésie suite à l'optimisation de la facturation mise en place par le service.

A.1.4. PRODUCTION IMMOBILISÉE

Les prestations réalisées par les équipes qui travaillent sur le DPI ne font plus l'objet de production immobilisée, ces prestations faisant l'objet d'une convention avec un partenaire extérieur sont désormais facturées.

A.1.5. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation évoluent de 17,51% par rapport à l'exercice 2021. Cette augmentation s'explique principalement par l'indexation des atténuations de masse salariale, par la comptabilisation des recettes liées au coût de l'activation et de la mise en place des fonctions Ific pour le groupe 1 à hauteur de 7,5 mios d'€.

A.1.6. CHARGES SALARIALES

La masse salariale augmente de 27.470.305,22 € en 2022 soit une augmentation de 11,72 %.

Cette augmentation s'explique par :

- Des indexations successives en 10/2021,02/2022,04/2022,06/2022,09/2022 et 12/2022,
- L'octroi de chèques repas pendant toute l'année 2022 avec une augmentation de la valeur faciale de ces chèques pendant 6 mois, cette mesure a un impact de 2,12 mios d'€
- La mise en place d'un 2nd pilier pour les agents contractuels (impact de 5,34 mios d'€)
- Le complément pour la prime d'attractivité (impact de 1,93 mio d'€)
- Le paiement des fonctions IFIC pour le groupe 1 (impact de 4,38 mios d'€)

Si ces deux dernières mesures sont financées, elles impactent néanmoins le coût de la masse salariale.

Soulignons qu'en terme de masse salariale nette (hors impact de la mise en place d'un 2nd pilier), 22,90 % de la masse salariale ne sont pas financés par le BMF ou par des atténuations de masse salariale, ce pourcentage est relativement stable depuis 2019.

Notons également une légère diminution des Etp en 2022(-10,30 Etp).

A.1.7. RÉMUNÉRATIONS DES MÉDECINS

Les rémunérations des prestataires de soins indépendants augmentent de 6,4 % par rapport à l'exercice 2021.

Le paiement des honoraires des prestataires payés à l'acte (vacataires, dentistes, paramédicaux) tend à augmenter proportionnellement à l'augmentation de leur production d'honoraires, le paiement des médecins du cadre tend à augmenter également principalement en raison de l'augmentation des dixièmes des médecins du cadre et en raison du mode de calcul des honoraires régi par le Règlement Général et Médical qui s'appuie sur la solidarité institutionnelle (Les services fortement bénéficiaires voient le montant de leur enveloppe limité par solidarité avec les services moins financés).

A.1.8. AMORTISSEMENTS

Les amortissements restent stables par rapport à l'exercice 2021.

A.1.9. TRAITEMENT DES CRÉANCES DOUTEUSES

L'ISPPC a conclu en 2022 une convention de cession de créances avec une société extérieure : si aucun résultat probant n'est constaté après l'envoi d'un rappel par l'ISPPC, les créances sont cédées à une société extérieure.

Au 31 décembre 2022, toutes les créances antérieures au 01/01/2022 et qui restent ouvertes dans les comptes sont couvertes à 100% par une réduction de valeur.

Les créances cédées font l'objet d'une moins-value (pour la partie non payée) actée dans les comptes 2022.

Les règles d'évaluation ont été modifiées en ce sens par une décision du Conseil d'Administration de l'ISPPC en date du 3 avril 2023.

A.2. RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers, composés des produits des immobilisations financières et des subsides en capital augmentent de 1.254.585,12 € en 2022.

Cette augmentation est liée aux produits financiers dégagés de l'échéance d'une assurance en Branche 26 en 2022.

Les subsides en capital restent stables et les produits des immobilisations financières diminuent de 0,4 million d'€ en 2022.

Les charges financières restent stables en 2022.

A.3. RÉSULTAT COURANT

Le résultat courant du secteur hospitalier est déficitaire de 12.155.309,82 € en 2022.

A.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels résultent en 2022 des facturations relatives aux exercices antérieurs, du remboursement par le SPF Santé Publique de mesures d'économie et du financement de la rétroactivité de l'IFIC pour le groupe 1 (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021).

Les charges exceptionnelles quant à elles concernent principalement la prise en charge de la rétroactivité de l'IFIC pour le groupe 1 et la prise en charge de projets d'investissements que l'ISPPC décide de ne pas réaliser.

Le résultat de l'exercice 2022 du secteur hospitalier est déficitaire de 6.836.838,51€.

B. RÉSULTATS COURANTS ANALYTIQUES DU SECTEUR HOSPITALIER

	2021	2022	Ecart 2022-2021 en montant	Ecart 2022-2021 en %
Services hospitaliers	-3.610.409,24	-9.068.556,44	-5.458.147,20	-151,18%
Hôpitaux de jour	-41.901,56	-144.770,37	-102.868,81	-245,50%
Pharmacie	-907.730,24	-1.506.292,62	-598.562,39	-65,94%
Services médicaux et médico techniques	4.974.132,87	5.165.853,29	191.720,43	3,85%
Activités non-hospitalières	-4.170.547,36	-6.601.543,66	-2.430.996,30	-58,29%
Total	-3.756.455,53	-12.155.309,81	-8.398.854,28	-223,58%

L'analyse des **résultats courants analytiques** de l'année **2022** du secteur hospitalier est réalisée en comparaison avec l'année **2021**.

Les aides octroyées pour tenir compte des frais exceptionnels nécessités par l'épidémie du coronavirus, non ou insuffisamment couverts par les financements habituels ont été prolongés jusqu'au 1^{er} trimestre 2022. Par contre, les interventions pour l'impact d'une diminution d'activité et pour la couverture des coûts d'activités supplémentaires des prestataires de soins n'ont pas été prolongées.

La période d'immunisation liée au Covid 19 en ce qui concerne le prix d'hébergement a également été prolongée jusqu'au 30 juin 2022.

Pour rappel, cette mesure consiste à autoriser à facturer au minimum, à partir des prestations du mois de mars 2020, l'équivalent des journées moyennes mensuelles 2019.

Chaque secteur analytique a subi l'**impact de l'inflation**.

A volume légèrement inférieur par rapport à 2021, la **masse salariale brute** a augmenté en raison :

- de l'indexation (+5,47 %)
- du passage au barème IFIC du groupe des soignants,
- du paiement de la deuxième prime d'attractivité,
- de l'adhésion à un deuxième pilier pour les agents contractuels,
- de l'augmentation de la valeur faciale des chèques repas de 3,09 € à 6,09 € de juin à novembre 2022,
- de l'ajustement de la provision pécule de vacances.

Après déduction du financement BMF et des aides à l'emploi, la **masse salariale nette** hors deuxième pilier reste stable. A ETP légèrement inférieur, l'Institution bénéficie de financements complémentaires (CPVS, projets psychiatriques).

B.1. CENTRES DE FRAIS HOSPITALIERS ET FONCTIONS DIVERSES À CHARGE DU BUDGET DES MOYENS FINANCIERS

Ce poste reprend l'ensemble des activités hospitalières financées par le budget des moyens financiers des hôpitaux.

Il présente en 2022, un résultat déficitaire de 9.068.556,44 € soit une détérioration notable de 5.458.147,20 €.

Les recettes augmentent de 10.528.206,85 €, soit 5,90 %.

Le budget des moyens financiers a été indexé 5 fois en 2022 (janvier, mars, mai, août et novembre). Toutefois, notons que celui-ci intègre un rattrapage négatif de la sous-partie A1 et C1 à hauteur de 7.000.000 €.

L'ensemble des charges directes et indirectes (provenant de la répartition des charges des services communs) ont subi l'impact de l'inflation.

B.2. HÔPITAUX DE JOUR

Les hôpitaux de jour présentent un déficit de 144.770,37€ €. Ce secteur présente une dégradation du résultat en raison du transfert d'imputation des forfaits « douleur chronique » vers la fonction clinique de la douleur, soit vers les services médicaux.

De plus, les charges indirectes augmentent en raison de l'inflation.

B.3. PHARMACIE

Les pharmacies hospitalières enregistrent un déficit de 1.506.292,62 €, soit une dégradation de 598.562,39 €.

La dégradation du résultat résulte exclusivement d'une augmentation des charges indirectes en raison de l'inflation. En effet, la marge bénéficiaire des spécialités pharmaceutiques sur les deux agréments hospitaliers reste stable

En ce qui concerne les charges, il faut souligner les efforts poursuivis dans la renégociation de certains achats et dans l'activation de nouveaux marchés publics.

B.4. SERVICES MÉDICO-TECHNIQUES, CONSULTATIONS ET CONVENTIONS INAMI

Ces différents centres de frais regroupent l'ensemble de l'activité médicale financée à l'acte ou de manière forfaitaire par l'INAMI et par les patients.

Le bénéfice de l'ensemble de ces services s'élève à 5.165.853,29 €, soit une amélioration de 191.720,43 € par rapport à 2021.

Les recettes honoraires augmentent grâce à un effet prix et une **augmentation de l'activité**.

La croissance de l'activité entre les années 2022 et 2021 résulte d'une augmentation de tous les services à l'exception du laboratoire. Les écarts les plus importants sont observés en hémodialyse (+ 1.941.878 €) grâce à un nombre de patients plus important en 2022 qu'en 2021 et dans les disciplines de médecine, conventions comprises (+ 5.165.802 €).

La croissance des charges est légèrement compensée par l'augmentation des recettes.

B.5. ACTIVITÉS NON-HOSPITALIÈRES

Le regroupement des activités non-hospitalières présente un déficit de 6.601.543,66 €, soit une détérioration de 2.430.996,30 €.

Ce secteur enregistre le transfert du personnel ambulancier, l'ajustement du pécule de vacances et la réalisation d'actif à hauteur de 1.200.000 € dans les produits financiers.

II. SECTEUR NON-HOSPITALIER

Le secteur non-hospitalier se compose de la manière suivante :

1. L'Administration Générale comprenant les immeubles à appartements
2. Le Pôle Enfance et Formations comprenant :
 - La Cité de l'Enfance
 - L'Auberge du Maréchal Ney
 - L'accueil extra-scolaire, les centres de vacances, ...
 - Le service Formations et Ressources
3. Les crèches :
 - Bambis
 - Carabouyas
 - Calinous
 - Temps qui passe
 - Marmouzets
 - L'île aux merveilles (mise en exploitation en juillet 2019)
 - Les petits aventuriers
4. Les Maisons de Repos et de Soins :
 - Heureux Séjour
 - Quiétude
 - Pierre Paulus

Les résultats globaux du secteur non-hospitalier de l'ISPPC sont déficitaires de 389.301,92 €.

La ventilation par secteur est la suivante :

<i>Secteur non-hospitalier</i>	2021	2022	Ecart 2022 - 2021	Ecart 2022 - 2021 en %
Administration Générale	199.818,56	183.457,85	-16.360,71	- 8,19%
Pôle enfance	216.130,94	-113.529,19	-329.660,13	- 152,53%
Crèches	-646.688,97	-714.594,03	-67.905,06	- 10,50%
Secteur Mr-Mrs	284.307,03	255.363,45	-28.943,58	- 10,18%
Non Hospitalier	53.567,56	-389.301,92	-442.869,48	- 826,75%

II.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<i>Administration générale</i>	2021	2022	Ecart 2022 - 2021	Ecart 2022 - 2021 en %
Produits	718.653,86	734.801,79	16.147,93	+ 2,25 %
Charges	518.835,30	551.343,94	32.508,64	+ 6,27 %
Résultat	199.818,56	183.457,85	-16.360,71	- 8,19 %

Le résultat net de l'Administration Générale s'élève à 183.457,85 €.

Les recettes liées à l'exploitation des immeubles à appartements augmentent en 2022.

Les charges d'exploitation augmentent suite à une augmentation des amortissements liés à des gros travaux d'entretien ainsi qu'à des prestations ponctuelles de réparation (notamment sur le système de chauffage).

II.2. LE PÔLE ENFANCE

<i>Pôle enfance</i>	2021	2022	Ecart 2022 - 2021	Ecart 2022 - 2021 en %
Produits	17.996.131,24	20.812.859,66	2.816.728,42	+ 15,65 %
Charges	17.780.000,30	20.926.388,85	3.146.388,55	+ 17,70 %
Résultat	216.130,94	-113.529,19	-329.660,13	- 152,53 %

Les résultats consolidés du secteur Pôle Enfance sont déficitaires de 113.529,19 € en 2022.

Ce déficit s'explique principalement par:

- des provisions pour créances douteuses dans le secteur de l'accueil extra scolaire,
- des provisions pour heures supplémentaires prestées par le personnel en 2022,
- le coût de la mise en place d'un 2nd pilier pour les agents contractuels,
- l'octroi de chèques repas,
- le sous financement des frais de fonctionnement de l'Aide à la jeunesse.

II.3. LE SECTEUR DES CRÈCHES

<i>Secteur des Crèches</i>	2021	2022	Ecart 2022 - 2021	Ecart 2022 - 2021 en %
Produits	6.155.496,31	7.309.502,30	1.154.005,99	+ 18,75 %
Charges	6.802.185,28	8.024.096,33	1.221.911,05	+ 17,96 %
Résultat	-646.688,97	-714.594,03	-67.905,06	- 10,50 %

Le résultat du secteur Crèches affiche en 2022 un résultat déficitaire de 717.594,03 €. Ce résultat s'explique par :

- Une partie importante du déficit du secteur est lié à la crèche « l'Île aux merveilles » mise en exploitation le 1^{er} juillet 2019 :
 - ✓ Les amortissements sont importants et les investissements n'ont été subsidiés qu'à 44%,
 - ✓ Le profil de revenu moyen des parents est faible,
 - ✓ Une partie du personnel d'encadrement n'est pas financée.
- par la comptabilisation de provisions pour heures supplémentaires prestées par le personnel en 2022.
- Le coût de la mise en place d'un 2nd pilier pour les agents contractuels,
- L'octroi de chèques repas,
- Notons, par ailleurs, une amélioration de la fréquentation des crèches en 2022.

II.4. LE SECTEUR MR - MRS

<i>Secteur Mr-Mrs</i>	2021	2022	Ecart 2022 - 2021	Ecart 2022 - 2021 en %
Produits	18.791.862,70	21.226.614,73	2.434.752,03	+ 12,96 %
Charges	18.507.555,67	20.971.251,28	2.463.695,61	+ 13,31 %
Résultat	284.307,03	255.363,45	-28.943,58	- 10,18 %

Le secteur des MR-MRS affiche un résultat bénéficiaire de 255.363,45 € en 2022.

Dans le cadre de l'accord tripartite, des subsides ont été octroyés au secteur pour financer des emplois supplémentaires pour pallier à l'absentéisme du personnel (pour Covid ou prise de vacances annuelles). L'indexation des prix d'hébergement, l'augmentation des tarifs INAMI et l'amélioration des taux d'occupation permettent d'afficher un résultat bénéficiaire dans le secteur des maisons de repos en 2022.

En terme de charges, le secteur des MR-MRS a été influencé par :

- la comptabilisation de provisions pour heures supplémentaires prestées par le personnel en 2022,
- le coût de la mise en place d'un 2nd pilier pour les agents contractuels,
- l'octroi de chèques repas.

2

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ISPPC

Conformément à l'Article 59 des dispositions statutaires de l'ISPPC publiées le 15 février 2022 :

« A l'issue de chaque exercice, l'affectation du résultat à la réserve disponible sera réalisée par branche d'activité. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée Générale la possibilité d'appeler au fond par branche d'activité déficitaire les titulaires d'actions A au prorata de leurs actions dans la Société ou sur base de toute disposition spécifique ». Extrait du Titre cinq : Régime financier et comptable.

Les résultats déficitaires des branches d'activités du Pôle enfance et adolescence à hauteur de -828.123,22 €, les résultats bénéficiaires des branches d'activités maisons de repos et administrations générale respectivement de 255.363,45 € et de 183.457,85 € et les résultats déficitaires des branches d'activités des hôpitaux et polycliniques de -6.836.838,51 € du pôle hospitalier et soins de santé seront affectés séparément aux réserves disponibles.

En conséquence, la répartition des réserves de l'ISPPC en date du 31 décembre 2022 s'établit comme suit :

Description	Réserves au 31/12/2021	Affectation du résultat 2022	Réserves au 31/12/2022
Réserve légale	826.756,65 €	0,00 €	826.756,65 €
Réserve indisponible	826.756,65 €	0,00 €	826.756,65 €
Réserve disponible	170.569.957,98 €	-7.226.140,43 €	163.343.817,55 €
TOTAL	172.223.471,28 €	-7.226.140,43 €	164.997.330,85 €



3 BILAN DE L'ISPPC APRÈS AFFECTATION DES RÉSULTATS

Les comptes de bilan sont présentés après écritures d'affectations et de prélèvements. Ils reprennent l'ensemble des divisions des secteurs hospitalier et non-hospitalier :

I. ACTIF

ISPPC	2021	2022	Ecart 2022 - 2021	Ecart 2022 - 2021 en %
TOTAL DE L'ACTIF	691.525.692,72	690.448.900,40	-1.076.792,32	-0,16%
ACTIFS IMMOBILISÉS	352.789.816,34	342.736.691,49	-10.053.124,85	-2,85%
C20-Frais d'établissement	2.782.747,61	1.840.232,08	-942.515,53	-33,87%
C21-Immobilisation incorporelles	4.042.185,77	2.132.223,22	-1.909.962,55	-47,25%
Immobilisations corporelles	345.156.239,22	337.955.592,45	-7.200.646,77	-2,09%
C22-Frais d'étab.: Terrains et constructions	317.608.649,21	308.329.683,73	-9.278.965,48	-2,92%
C23-Frais d'étab.: Matériel d'équipement médical	10.880.894,95	12.099.383,17	1.218.488,22	11,20%
C24-Matériel d'équipement non médical et	12.534.522,39	12.504.055,04	-30.467,35	-0,24%
C25-Immobilisations détenues et location	0,00	0,00	0,00	0,00%
C26-Autres immobilisations corporelles	1.790.792,12	1.790.792,12	0,00	0,00%
C27-Immobilisations corporelles en cours et	2.341.380,55	3.231.678,39	890.297,84	38,02%
Immobilisations financières	808.643,74	808.643,74	0,00	0,00%
C28-Immobilisations financières	808.643,74	808.643,74	0,00	0,00%
ACTIFS CIRCULANTS	338.735.876,38	347.712.208,91	8.976.332,53	2,65%
C29-Créances à plus d'un an	27.601.420,55	24.851.006,00	-2.750.414,55	-9,96%
C3-Stocks et commandes en cours d'exécution	12.305.452,99	12.739.133,00	433.680,01	3,52%
C31-Stocks: Approvisionnements et fournitures	12.305.452,99	12.739.133,00	433.680,01	3,52%
C36-Acomptes versés sur achats pour stocks	0,00	0,00	0,00	0,00%
C37-Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00	0,00	0,00%
Créances à un an au plus	136.963.934,10	164.813.553,34	27.849.619,24	20,33%
C40-Créances pour prestations <1 an	122.311.433,28	145.955.413,27	23.643.979,99	19,33%
C400-Créances <1 an: Patients	9.383.722,41	11.348.025,19	1.964.302,78	20,93%
C402-Créances <1 an: Organismes assureurs	104.642.735,25	126.418.533,69	21.775.798,44	20,81%
C403-Créances <1 an: Montants de rattrapage	9.153.788,27	11.550.602,08	2.396.813,81	26,18%
C404-Créances <1 an: Produits à recevoir	6.763,95	928.833,64	922.069,69	13632,12%
Créance <1 an :autres	-875.576,60	-4.290.581,33	-3.415.004,73	-390,03%
C406-Créances <1 an: Acomptes versés	1,14	1,14	0,00	0,00%
C407-Créances <1 an: Créances douteuses	17.622.941,08	10.502.014,46	-7.120.926,62	-40,41%
C409-Créances <1 an: Réd. de valeur actées (-)	-18.498.518,82	-14.792.596,93	3.705.921,89	20,03%
C41-Autres créances (-)	14.652.500,82	18.858.140,07	4.205.639,25	28,70%
Placements de trésorerie	82.758.235,22	65.986.204,29	-16.772.030,93	-20,27%
C51-Actions et parts	25.815.627,34	24.543.151,31	-1.272.476,03	-4,93%
C52-Titres à revenu fixe	0,00	0,00	0,00	0,00%
C53-Dépôts à terme	56.942.607,88	41.443.052,98	-15.499.554,90	-27,22%
Valeurs disponibles	73.176.546,41	71.623.221,43	-1.553.324,98	-2,12%
C54-Valeurs échues à l'encaissement	0,00	0,00	0,00	0,00%
C55-Etablissement du crédit	73.041.700,47	71.497.298,77	-1.544.401,70	-2,11%
C56-Offices des chèques postaux	40.371,53	40.202,93	-168,60	-0,42%
C57-Caisses	90.562,35	70.930,41	-19.631,94	-21,68%
C58-Virements internes	3.912,06	14.789,32	10.877,26	278,04%
Compte de régularisation	5.930.287,11	7.699.090,85	1.768.803,74	29,83%
C490-Charges à reporter	5.567.181,10	5.724.778,51	157.597,41	2,83%
C491-Produits acquis	363.106,01	1.974.312,34	1.611.206,33	443,73%

1. ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique des **actifs immobilisés** diminue de 10.053.124,85 € par rapport à l'exercice 2021.

Le tableau suivant reprend par secteur et par nature, l'ensemble des **acquisitions** et des mises en exploitation de l'année 2022 de l'ensemble de l'ISPPC (ces investissements ne reprennent pas les travaux en cours).

	Acquisitions 2022 (y compris transfert 270)		
	Secteur Hospitalier	Secteur Non-Hospitalier	Total ISPPC
Frais de 1er établissement	419,87	0,00	419,87
Immobilisations incorporelles	80.628,54	13.761,33	94.389,87
Terrains	1.605.553,47	0,00	1.605.553,47
Constructions	0,00	0,00	0,00
Gros travaux d'entretien	1.761.605,92	233.347,06	1.994.952,98
Agencements immeubles	1.295.886,93	198.194,79	1.494.081,72
Matériel Médical	4.490.662,99	43.085,78	4.533.748,77
Mobilier	212.893,38	25.838,98	238.732,36
Matériel Non médical	716.095,17	32.675,84	748.771,01
Matériel roulant	285.623,05	25.750,01	311.373,06
Matériel Informatique	2.443.788,24	7.101,49	2.450.889,73
Matériel en location financements	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Total	12.893.157,56	579.755,28	13.472.912,84

Les investissements majeurs pour le secteur hospitalier sont l'acquisition d'un terrain à Châtelineau.

Les principaux agencements des sites hospitaliers concernent des travaux de rénovation : travaux de plomberie, d'égouttage, etc...

En matière d'équipement médical, l'achat de matériel d'équipement pour les services d'imagerie médicale (IRM et RMN), de biologie clinique, de cardiologie constituent les principales acquisitions.

Les investissements en matériel informatique concernent principalement l'acquisition de PC, imprimantes et scanners, ainsi que l'acquisition d'extension de stockage de données.

Le tableau ci-dessous reprend pour l'ISPPC et par nature l'évolution des **amortissements** (subsidés déduits) depuis 2015 :

<i>ISPPC</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Frais de 1er établissement	1.500.309,60	1.456.424,62	1.448.230,18	17.193,96	35.934,31	58.688,00	42.486,61	23.908,57
Intérêts intercalaires	919.033,96	919.026,83	919.026,83	919.026,83	919.026,83	919.026,83	919.026,83	919.026,83
Immobilisations incorporelles	1.103.254,20	1.081.267,14	955.195,13	801.590,02	1.200.054,01	1.510.446,83	1.956.901,72	1.973.363,96
Immeubles	3.680.083,07	3.169.688,00	3.151.965,40	3.099.030,73	2.726.065,51	2.751.640,85	2.904.452,95	2.921.415,59
GTE	845.280,31	845.116,98	904.486,59	1.195.988,48	1.269.570,85	1.355.187,10	1.592.023,48	1.672.105,40
Agencements	7.903.934,45	6.824.654,72	7.237.212,43	7.390.443,29	7.444.551,64	7.475.122,34	7.831.459,63	7.935.193,88
Équipement médical	8.910.408,74	9.041.462,45	9.107.208,93	9.159.040,70	9.201.386,17	4.019.997,59	3.390.460,55	3.122.527,46
Équipement non médical	1.911.596,40	1.904.041,58	1.962.656,67	1.973.767,91	2.052.675,43	2.038.672,50	1.982.546,12	1.937.490,66
Matériel roulant	154.696,98	115.176,13	87.759,70	129.685,45	98.728,37	106.247,45	101.505,29	81.897,63
Matériel informatique	1.933.786,86	2.053.042,80	2.216.972,19	2.084.894,90	2.289.834,53	1.844.323,22	1.647.108,58	1.533.446,54
TOTAL	28.862.384,57	27.409.901,25	27.990.714,05	26.770.662,27	27.237.827,65	22.079.352,71	22.367.971,76	22.120.376,52

Notons une diminution par rapport à l'exercice 2021.

Cette diminution concerne les rubriques équipement médical et matériel informatique.

Le poste immobilisations financières s'élève à 808.643,74 €.

Le détail repris ci-dessous est inchangé depuis 2020 :

SWDE	558.538,82
PROTONW.be	250.000,00
IGRETEC	6,2
TIBI	24,78
Particuliers	73,94
TOTAL	808.643,74

2. ACTIFS CIRCULANTS

Les **actifs circulants** augmentent de 8.976.332,53 €.

- Les créances à plus d'un an s'élèvent à 24.851.006,00 € et diminuent de 2.750.414,55 €. Au 31 décembre 2022, les créances à plus d'un an se composent des emprunts subsidiés d'un montant de 21,2 millions d'€ (dans le cadre du financement alternatif en infrastructures hospitalières), ainsi que l'intervention de la Ville de Charleroi suite à la fermeture de l'ancien Hôpital Civil (3,6 millions d'€).
- Les stocks augmentent de 0,4 million d'€ par rapport à l'exercice 2021. Cette augmentation s'explique notamment par un stockage plus important de produits pharmaceutiques sur le site de Vésale.
- Les créances à moins d'un an augmentent de 27.849.619,24 € principalement suite à l'indexation du Budget des Moyens Financiers à recevoir.
- Les placements de trésorerie diminuent de 16.772.030,93 € et le disponible diminue de 1.553.324,98 €. La diminution des placements s'explique par le remboursement d'une Branche 26 échue au cours de l'année 2022.

II. PASSIF

ISPPC	2021	2022	Ecart 2022 - 2021	Ecart 2022 - 2021 en %
TOTAL DU PASSIF	691.525.692,72	690.448.900,40	-1.076.792,32	-0,16%
CAPITAUX PROPRES	228.625.880,50	219.173.929,12	-9.451.951,38	-4,13%
C10-Dotation, apports et dons en capital	8.267.568,99	8.267.568,99	0,00	0,00%
C12-Plus-values de réévaluation	1.829.878,64	1.829.878,64	0,00	0,00%
C13-Réserves	172.223.471,28	164.997.330,85	-7.226.140,43	-4,20%
C14-Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	0,00%
C15-Subsides d'investissement	46.304.961,59	44.079.150,64	-2.225.810,95	-4,81%
C18-Primes de fermeture	0,00	0,00	0,00	0,00%
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	18.660.071,14	17.935.802,81	-724.268,33	-3,88%
C16-Provisions pour risques et charges	18.660.071,14	17.935.802,81	-724.268,33	-3,88%
C17-Dettes à plus d'un an	215.558.676,23	193.293.094,07	-22.265.582,16	-10,33%
C174-Autres emprunts	206.049.235,01	187.338.189,47	-18.711.045,54	-9,08%
C177-Avances Ministère de la Santé Publique	2.324.933,51	2.324.933,51	0,00	0,00%
C173-Dettes >1 an: Etablissement de crédit	0,00	0,00	0,00	0,00%
Autres dettes	7.184.507,71	3.629.971,09	-3.554.536,62	-49,48%
DETTES	444.239.741,08	453.339.168,47	9.099.427,39	2,05%
Dettes à un an au plus	225.661.881,59	255.478.614,49	29.816.732,90	13,21%
C42-Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	27.328.333,64	26.656.122,32	-672.211,32	-2,46%
C43-Dettes financières	61.400.000,00	45.500.000,00	-15.900.000,00	-25,90%
C430-Etablissements de crédit 0	61.400.000,00	45.500.000,00	-15.900.000,00	-25,90%
C439-Autres Emprunts 9	0,00	0,00	0,00	0,00%
C44-Dettes courantes	56.717.450,02	71.983.234,85	15.265.784,83	26,92%
C440-Dettes courantes: Fournisseurs	16.779.622,54	25.859.323,54	9.079.701,00	54,11%
C443-Dettes courantes: Montants de rattrapage	21.293.023,45	28.500.689,82	7.207.666,37	33,85%
C444-Dettes courantes: Factures à recevoir	595.717,16	1.152.298,32	556.581,16	93,43%
C445-Dettes courantes: Médecins, dentistes,	18.046.491,64	16.468.272,38	-1.578.219,26	-8,75%
C446-Dettes courantes: Divers	2.595,23	2.650,79	55,56	2,14%
C46-Acomptes reçus	82.666,78	87.637,12	4.970,34	6,01%
C45-Dettes fiscales, salariales et sociales	53.242.978,46	76.011.171,86	22.768.193,40	42,76%
Impôts	9.435.935,19	11.994.090,11	2.558.154,92	27,11%
C450-Dettes fiscales	1.269.359,41	1.269.359,41	0,00	0,00%
C451-T.V.A. à payer	145.166,18	0,00	-145.166,18	-100,00%
C453-Précomptes retenus	8.021.409,60	10.724.730,70	2.703.321,10	33,70%
Rémunérations et charges sociales	43.807.043,27	64.017.081,75	20.210.038,48	46,13%
C454-Office national de Sécurité sociale	3.344.949,68	17.225.760,76	13.880.811,08	414,98%
C455-Dettes salariales: Rémunérations	113.888,18	1.977.975,53	1.864.087,35	1636,77%
C456-Dettes salariales: Pécules de vacances	31.380.364,12	33.332.421,16	1.952.057,04	6,22%
C457-Rentes	81.241,43	170.799,54	89.558,11	110,24%
C459-Autres dettes sociales	8.886.599,86	11.310.124,76	2.423.524,90	27,27%
Autres dettes	26.890.452,69	35.240.448,34	8.349.995,65	31,05%
C47-Dettes découlant de l'affectation du résultat	0,00	0,00	0,00	0,00%
C48-Dettes diverses <1 an	26.890.452,69	35.240.448,34	8.349.995,65	31,05%
Compte de régularisation	3.019.183,26	4.567.459,91	1.548.276,65	51,28%
C492-Charges à imputer	2.286.592,12	2.272.120,32	-14.471,80	-0,63%
C493-Produits à reporter	732.591,14	2.295.339,59	1.562.748,45	213,32%

1. CAPITAUX PROPRES

Les **capitaux propres** diminuent de 9.451.951,38 € en 2022 :

- Conformément à l'article 6.1 du Code des Sociétés et des Associations, le capital (rubrique 10) a été transféré dans les apports disponibles et indisponibles (rubriques 11).
- La rubrique 11 est scindée en apports indisponibles (111) qui correspondent à la partie fixe du capital pour 1.189.888,92 € et en apports disponibles qui correspondent à la partie variable du capital pour 7.077.680,07 €.
- Les plus-values de réévaluation sont inchangées depuis 2014.
- Les réserves diminuent de 7.226.140,43 € suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2022 de l'ISPPC.
- Les subsides d'investissement diminuent de 2.225.810,95 €.

2. PROVISIONS

Les **provisions** diminuent de 724.268,33 € et s'élèvent à 17.935.802,81 €.

3. DETTES

Les **dettes** augmentent de 9.099.427,39 € en 2022 :

- Les **dettes à plus d'un an** diminuent de 22.265.582,16 € :
 - La diminution de ce poste s'explique par le remboursement de tranches de capital sur emprunts en 2022.
 - Notons qu'il n'y a pas eu de mise à disposition d'emprunts en 2022
 - Comme le prévoit la circulaire le montant de rattrapage positif à long terme relatif au calcul des forfaits octroyés dans le cadre de la crise Covid a été reclassé en court terme.
- Les **dettes à un an au plus** augmentent de 29.816.732,90 € :

Cette augmentation se porte principalement au niveau :

 - des dettes courantes dans lesquelles sont comptabilisés la facture Ethias (payée en 2023) pour la mise en place du 2nd pilier ainsi que le rattrapage 2022 relatif à la sous partie A1 extinctive du Budget des Moyens Financiers,
 - des dettes salariales avec l'augmentation de la provision pour pécule de vacances, les régularisations liées à la mise en place de l'IFIC ainsi que les 3^{ème} avance et solde du 4th 2022 en matière d'ONSS

Notons une diminution de 15.900.000 € de l'utilisation des crédits court terme.

4

COMPTES ANNUELS DE L'ISPPC – FORMAT BNB

I. Bilan après affectation

ACTIF	CODES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Actifs immobilisés	20/28	342.736.691,49	352.789.816,34
<i>I. Frais d'établissement</i>	20	1.840.232,08	2.782.747,61
<i>II. Immobilisations incorporelles</i>	21	2.132.223,22	4.042.185,77
<i>III. Immobilisations corporelles</i>	22/27	337.955.592,45	345.156.239,22
A. Terrains et constructions	22	308.329.683,73	317.608.649,21
B. Installations, machines et outillage	23	12.099.383,17	10.880.894,95
C. Mobilier et matériel roulant	24	12.504.055,04	12.534.522,39
D. Location-financement et droits simil.	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	1.790.792,12	1.790.792,12
F. Immob.corp.en cours et acptes. versés	27	3.231.678,39	2.341.380,55
<i>IV. Immobilisations financières</i>	28	808.643,74	808.643,74
A. Entreprises liées	280/1	0,00	0,00
1. Participations	280	0,00	0,00
2. Créances	281	0,00	0,00
B. Autres entreprises liées	282/3	0,00	0,00
1. Participations	282	0,00	0,00
2. Créances	283	0,00	0,00
C. Autres immobilisations financières	284/8	808.643,74	808.643,74
1. Actions et parts	284	808.643,74	808.643,74
2. Créances et cautionnements	285/8	0,00	0,00
Actifs circulants	29/58	347.712.208,91	338.735.876,38
<i>V. Créances à plus d'un an</i>	29	24.851.006,00	27.601.420,55
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	24.851.006,00	27.601.420,55
<i>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</i>	3	12.739.133,00	12.305.452,99
A. Stocks	30/36	12.739.133,00	12.305.452,99
1. Approvisionnements	30/31	12.739.133,00	12.305.452,99
2. En cours de fabrication	32	0,00	0,00
3. Produits finis	33	0,00	0,00
4. Marchandises	34	0,00	0,00
5. Immeubles destinés à la vente	35	0,00	0,00
6. Acomptes versés	36	0,00	0,00
B. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
<i>VII. Créances à un an au plus</i>	40/41	164.813.553,34	136.963.934,10
A. Créances commerciales	40	145.955.413,27	122.311.433,28
B. Autres créances	41	18.858.140,07	14.652.500,82
<i>VIII. Placements de trésorerie</i>	50/53	65.986.204,29	82.758.235,22
A. Actions propres	50	0,00	0,00
B. Autres placements	51/53	65.986.204,29	82.758.235,22
<i>IX. Valeurs disponibles</i>	54/58	71.623.221,43	73.176.546,41
<i>X. Comptes de régularisation</i>	490/1	7.699.090,85	5.930.287,11
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	690.448.900,40	691.525.692,72

PASSIF	CODES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Capitaux propres	10/15	219.173.929,12	228.625.880,50
<i>I. Capital</i>	10	0,00	0,00
A. Capital souscrit	100	0,00	0,00
B. Capital non appelé (-)	101	0,00	0,00
<i>II. Apports</i>	11	8.267.568,99	8.267.568,99
A. Disponible	110	7.077.680,07	7.077.680,07
B. Indisponible	111	1.189.888,92	1.189.888,92
<i>III. Plus-values de réévaluation</i>	12	1.829.878,64	1.829.878,64
<i>IV. Réserves</i>	13	164.997.330,85	172.223.471,28
A. Réserve légale	130	826.756,65	826.756,65
B. Réserves indisponibles	131	826.756,65	826.756,65
1. Pour actions propres	1310	0,00	0,00
2. Autres	1311	826.756,65	826.756,65
C. Réserves immunisées	132	0,00	0,00
D. Réserves disponibles	133	163.343.817,55	170.569.957,98
<i>V. Bénéfice reporté</i>	140		
Perte reportée (-)	141		
<i>VI. Subsidés en capital</i>	15	44.079.150,64	46.304.961,59
Provisions pour risques et charges	16	17.935.802,81	18.660.071,14
<i>VII. Provisions pour risques et charges</i>			
A. Pensions et obligations similaires	160	0,00	0,00
B. Charges fiscales	161	0,00	0,00
C. Grosses réparations et gros entr.	162	0,00	0,00
D. Autres risques et charges	163/9	17.935.802,81	18.660.071,14
Dettes	17/49	453.339.168,47	444.239.741,08
<i>VIII. Dettes à plus d'un an</i>	17	193.293.094,07	215.558.676,23
A. Dettes financières	170/4	187.338.189,47	206.049.235,01
1. Emprunts subordonnés	170	0,00	0,00
2. Emprunts obligataires non sub.	171	0,00	0,00
3. Dettes de loc.-fin. et assim.	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	0,00	0,00
5. Autres emprunts	174	187.338.189,47	206.049.235,01
B. Dettes commerciales	175	0,00	0,00
1. Fournisseurs	1750	0,00	0,00
2. Effets à payer	1751	0,00	0,00
C. Acomptes reçus sur commandes	176	0,00	0,00
D. Autres dettes	178/9	5.954.904,60	9.509.441,22
<i>IX. Dettes à un an au plus</i>	42/48	255.478.614,49	225.661.881,59
A. Dettes à + d'1 an échéant dans l'année	42	26.656.122,32	27.328.333,64
B. Dettes financières	43	45.500.000,00	61.400.000,00
1. Etablissements de crédit	430/8	45.500.000,00	61.400.000,00
2. Autres emprunts	439	0,00	0,00
C. Dettes commerciales	44	71.983.234,85	56.717.450,02
1. Fournisseurs	440/4	71.983.234,85	56.717.450,02
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Créiteurs divers	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus sur commandes	46	87.637,12	82.666,78
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	76.011.171,86	53.242.978,46
1. Impôts	450/3	11.994.090,11	9.435.935,19
2. Rémun. et charges sociales	454/9	64.017.081,75	43.807.043,27
F. Autres dettes	47/48	35.240.448,34	26.890.452,69
<i>X. Comptes de régularisation</i>	492/3	4.567.459,91	3.019.183,26
TOTAL DU PASSIF	10/49	690.448.900,40	691.525.692,72

II. Comptes de résultats ISPPC

COMPTE DE RESULTATS	CODES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
I. Ventes et prestations	70/74	550.721.160,76	504.436.390,14
A. Chiffre d'affaires	70	482.088.043,30	453.817.199,13
B. Variation des en-cours de fabrication,	71	0,00	0,00
C. Production immobilisée	72	0,00	1.942.897,63
D. Autres produits d'exploitation	74	57.070.353,97	47.711.759,64
E. produits d'exploitation non récurrents	76A	11.562.763,49	964.533,74
II. Coûts des ventes et des prestations	(-) 60/64	-555.752.001,67	-505.840.483,24
A. Approvisionnement et marchandises	60	102.161.583,40	98.015.397,86
1. Achats	600/8	102.605.435,53	97.577.964,67
2. Var. stocks (augmentation -, réduction +)	609	-443.852,13	437.433,19
B. Services et biens divers	61	113.428.534,05	106.278.899,86
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	301.557.518,60	268.902.683,32
D. Amortissements et réductions de valeurs sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	24.333.929,89	24.619.145,52
E. Réductions de valeur sur stock, sur commandes en cours d'exécution et sur créances comm. (dotations -, reprises +)	631/4	-3.758.357,62	-824.492,20
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7	2.029.399,88	124.638,23
G. Autres charges d'exploitation	640/8	10.197.461,39	6.816.032,82
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 649	0,00	0,00
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	5.801.932,08	1.908.177,83
III. Bénéfice d'exploitation	(+) 70/64		
Perte d'exploitation	(-) 64/70	-5.030.840,91	-1.404.093,10
IV. Produits financiers	75	5.112.734,40	3.889.312,59
A. Produits des immobilisations financières	750	368.937,78	758.117,38
B. Produits des actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Autres produits financiers	751/9	4.743.796,62	3.131.195,21
V. Charges financières	(-) 65	-7.308.033,92	-7.216.308,13
A. Charges des dettes	650	6.725.347,47	6.796.152,62
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E.	651	0,00	0,00
C. Autres charges financières	652/9	582.686,45	420.155,51
VI. Bénéfice courant avant impôts	(+) 70/65		
Perte courante avant impôts	(-) 65/70	-7.226.140,43	-4.731.088,64
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	(+) 70/66		
Perte de l'exercice avant impôts	(-) 66/70	-7.226.140,43	-4.731.088,64
X. Impôts sur le résultat	(-) (+) 67/77		
A. Impôts	(-) 670/3		
B. Régul. d'impôts et reprises de prov. fiscales	77		
XI. Bénéfice de l'exercice	(+) 70/67		
Perte de l'exercice	(-) 67/70	-7.226.140,43	-4.731.088,64
XII. Prélèvement sur réserves immunisées	(+) 78		
Transfert aux réserves immunisées	(-) 68		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	(70/68)		
Perte de l'exercice à affecter	(68/70)	-7.226.140,43	-4.731.088,64

5

PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

Le plan financier pluriannuel est élaboré séparément pour le secteur hospitalier et le secteur non hospitalier et n'intègre pas l'AIHSHSN (Association Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut – Sud Namurois).

Ce plan financier est élaboré en ne tenant pas compte de la problématique de l'évolution des cotisations de pensions expliquée au point 6.2. page 24.

Il tient compte du plan d'investissement 2019-2023 de l'Intercommunale approuvé par l'AVIQ.

Il n'intègre pas les futurs projets qui dépendront du prochain plan d'investissement 2024-2028.

Il demeure toujours des incertitudes quant au financement des deux secteurs (mesures d'économie du gouvernement fédéral, réforme du financement des hôpitaux, calendrier à la construction, ...) mais également au niveau de la politique des **réseaux hospitaliers** et des éventuels impacts sur les divers paramètres de gestion.

Il faut par conséquent rester prudent dans l'analyse de ces chiffres.

ISPPC :

	B2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027	Prévision 2028
Ventes et Prestations	549.301.283,25 €	561.034.214,48 €	571.956.034,52 €	583.125.469,96 €	594.548.786,01 €	606.232.416,99 €
C70-Chiffres d'affaires	500.668.342,28 €	511.334.567,79 €	521.305.405,99 €	531.505.202,50 €	541.939.853,06 €	552.615.415,17 €
C72-Production immobilisée	200.000,00 €	202.700,00 €	205.436,45 €	208.209,84 €	211.020,67 €	213.869,45 €
C74-Autres produits d'exploitation	48.432.940,97 €	49.496.946,69 €	50.445.192,07 €	51.412.057,62 €	52.397.912,28 €	53.403.132,36 €
Coût des Ventes et Prestations	579.047.305,23 €	573.664.419,13 €	580.887.268,71 €	591.197.350,93 €	598.524.120,92 €	606.591.979,80 €
C60-Approvisionnements et fournitures	115.036.053,51 €	108.913.330,07 €	110.904.940,70 €	112.934.390,48 €	115.002.416,25 €	117.109.769,41 €
C61-Services et fournitures accessoires	121.620.007,63 €	123.725.585,34 €	125.763.030,51 €	127.840.933,50 €	129.959.998,57 €	132.120.945,56 €
C62-Rémunération et charges sociales	314.635.372,38 €	311.013.779,42 €	315.422.938,56 €	319.897.935,53 €	324.439.848,59 €	329.049.776,20 €
C63-Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	24.961.022,76 €	27.247.503,80 €	26.004.706,92 €	27.704.736,39 €	26.274.525,34 €	25.435.902,48 €
C64-Autres charges d'exploitations	2.794.848,94 €	2.764.220,50 €	2.791.652,02 €	2.819.355,02 €	2.847.332,16 €	2.875.586,15 €
Bénéfice/Perte d'exploitation	-29.746.021,97 €	-12.630.204,64 €	-8.931.234,19 €	-8.071.880,96 €	-3.975.334,90 €	-359.562,81 €
C75-Produits financiers	3.661.388,82 €	3.575.137,89 €	3.486.507,85 €	3.200.004,50 €	3.193.698,00 €	3.173.126,75 €
C65-Charges financières	6.823.232,30 €	7.133.468,33 €	7.753.392,97 €	8.235.780,57 €	9.395.542,16 €	9.244.084,47 €
Bénéfice/Perte courant	-32.907.865,45 €	-16.188.535,08 €	-13.198.119,31 €	-13.107.657,03 €	-10.177.179,06 €	-6.430.520,53 €
C76-Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C66-Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	-32.907.865,45 €	-16.188.535,08 €	-13.198.119,31 €	-13.107.657,03 €	-10.177.179,06 €	-6.430.520,53 €
Résultat de l'exercice après mesures d'économie endogènes et exogènes	-22.317.193,69 €	-9.341.181,30 €	-6.425.765,53 €	-6.335.303,25 €	-3.404.825,28 €	341.833,25 €

SECTEUR HOSPITALIER :

	B2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027	Prévision 2028
Ventes et Prestations	497.723.703,00 €	507.445.973,70 €	517.391.792,76 €	527.566.916,87 €	537.977.260,49 €	548.628.900,42 €
C70-Chiffres d'affaires	458.928.596,20 €	467.898.365,19 €	477.076.798,88 €	486.469.357,98 €	496.081.655,14 €	505.919.459,27 €
C72-Production immobilisée	200.000,00 €	202.700,00 €	205.436,45 €	208.209,84 €	211.020,67 €	213.869,45 €
C74-Autres produits d'exploitation	38.595.106,80 €	39.344.908,51 €	40.109.557,44 €	40.889.349,04 €	41.684.584,68 €	42.495.571,70 €
Coût des Ventes et Prestations	524.851.922,51 €	518.227.258,15 €	524.509.426,57 €	533.929.343,01 €	540.387.641,87 €	547.595.124,08 €
C60-Approvisionnements et fournitures	110.326.559,87 €	104.707.085,28 €	106.637.929,24 €	108.605.630,58 €	110.610.908,86 €	112.654.497,86 €
C61-Services et fournitures accessoires	119.107.236,32 €	121.080.776,03 €	123.093.791,52 €	125.146.970,07 €	127.241.014,26 €	129.376.642,19 €
C62-Rémunération et charges sociales	27.161.020,21 €	266.177.997,18 €	269.771.400,14 €	273.413.314,05 €	277.104.393,79 €	280.845.303,10 €
C63-Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	22.813.483,36 €	25.262.302,12 €	24.002.577,20 €	25.755.094,95 €	24.418.414,00 €	23.701.220,92 €
C64-Autres charges d'exploitations	994.441,76 €	999.097,53 €	1.003.728,47 €	1.008.333,36 €	1.012.910,96 €	1.017.460,01 €
Bénéfice/Perte d'exploitation	-27.128.219,51 €	-10.781.284,46 €	-7.117.633,81 €	-6.362.426,14 €	-2.410.381,38 €	1.033.776,34 €
C75-Produits financiers	3.176.720,29 €	3.126.600,39 €	3.040.936,63 €	2.755.896,84 €	2.749.590,34 €	2.742.235,22 €
C65-Charges financières	6.659.672,85 €	6.966.330,53 €	7.585.528,24 €	8.031.715,82 €	9.193.912,57 €	9.044.789,05 €
Bénéfice/Perte courant	-30.611.172,07 €	-14.621.014,60 €	-11.662.225,42 €	-11.638.245,12 €	-8.854.703,61 €	-5.268.777,49 €
C76-Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C66-Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bénéfice/Perte de l'exercice	-30.611.172,07 €	-14.621.014,60 €	-11.662.225,42 €	-11.638.245,12 €	-8.854.703,61 €	-5.268.777,49 €
Résultat de l'exercice après mesures d'économie endogènes et exogènes	-21.045.848,33 €	-8.568.257,60 €	-5.684.468,42 €	-5.660.488,12 €	-2.876.946,61 €	708.979,51 €

SECTEUR NON-HOSPITALIER :

	B2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027	Prévision 2028
Ventes et Prestations	51.577.580,25 €	53.588.240,79 €	54.564.241,75 €	55.558.553,10 €	56.571.525,53 €	57.603.516,57 €
C70-Chiffres d'affaires	41.739.746,08 €	43.436.202,61 €	44.228.607,12 €	45.035.844,52 €	45.858.197,92 €	46.695.955,90 €
C72-Production immobilisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C74-Autres produits d'exploitation	9.837.834,17 €	10.152.038,18 €	10.335.634,64 €	10.522.708,57 €	10.713.327,61 €	10.907.560,66 €
Coût des Ventes et Prestations	54.195.382,71 €	55.437.160,97 €	56.377.842,14 €	57.268.007,92 €	58.136.479,04 €	58.996.855,72 €
C60-Approvisionnements et fournitures	4.709.493,65 €	4.206.244,78 €	4.267.011,47 €	4.328.759,90 €	4.391.507,39 €	4.455.271,55 €
C61-Services et fournitures accessoires	2.512.771,31 €	2.644.809,31 €	2.669.238,99 €	2.693.963,43 €	2.718.984,31 €	2.744.303,37 €
C62-Rémunération et charges sociales	43.025.171,17 €	44.835.782,24 €	45.651.538,41 €	46.484.621,49 €	47.335.454,80 €	48.204.473,10 €
C63-Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	2.147.539,40 €	1.985.201,68 €	2.002.129,72 €	1.949.641,44 €	1.856.111,34 €	1.734.681,56 €
C64-Autres charges d'exploitations	1.800.407,18 €	1.765.122,97 €	1.787.923,55 €	1.811.021,66 €	1.834.421,20 €	1.858.126,14 €
Bénéfice/Perte d'exploitation	-2.617.802,47 €	-1.848.920,19 €	-1.813.600,39 €	-1.709.454,82 €	-1.564.953,52 €	-1.393.339,16 €
C75-Produits financiers	484.668,53 €	448.537,50 €	445.571,22 €	444.107,66 €	444.107,66 €	430.891,53 €
C65-Charges financières	163.559,45 €	167.137,80 €	167.864,73 €	204.064,75 €	201.629,59 €	199.295,42 €
Bénéfice/Perte courant	-2.296.693,39 €	-1.567.520,49 €	-1.535.893,90 €	-1.469.411,91 €	-1.322.475,45 €	-1.161.743,05 €
C76-Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C66-Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	-2.296.693,39 €	-1.567.520,49 €	-1.535.893,90 €	-1.469.411,91 €	-1.322.475,45 €	-1.161.743,05 €
Résultat de l'exercice après mesures d'économie endogènes et exogènes	-1.271.345,37 €	-772.923,71 €	-741.297,12 €	-674.815,13 €	-527.878,67 €	-367.146,27 €

6

ARTICLE 96
DU CODE DES
SOCIÉTÉS – POINTS
COMPLÉMENTAIRES

Aucun événement post clôture n'est susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes annuels de l'année 2022.

1. Exposé sur l'évolution et les résultats.

Nous renvoyons aux chapitres précédents relatifs à l'évolution des comptes annuels.

2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée :

2.1. PROBLEMATIQUE DES PENSIONS DES AGENTS STATUTAIRES DE L'ISPPC

L'ISPPC est affiliée depuis le 1^{er} janvier 2009, au pool 2 ter de l'Office des Régimes particuliers de Sécurité Sociale (ORPSS - anciennement ONSSAPL). Cet organisme est chargé de récolter les cotisations sociales dues par les organismes publics compte tenu de leurs engagements liés à la statutarisation d'une partie du personnel. Celles-ci sont calculées sur base de la masse salariale des agents statutaires en exercice dans les institutions publiques.

L'ISPPC bénéficie d'un fonds de réserve constitué de placements en branche 21 et couvrant une assurance cotisations de pension. Ce fonds de réserve présente au 31/12/2022 des valeurs disponibles à hauteur de 31.721.887 €.

A l'origine de l'affiliation de l'ISPPC à l'ORPSS, ces réserves devaient être utilisées uniquement pour payer à l'ORPSS les cotisations des agents statutaires de l'ISPPC .

L'affiliation de l'ISPPC au pool 2 ter prévoyait l'alimentation du fonds de réserve à hauteur de 7,5% de la masse salariale des agents statutaires de l'ISPPC (correspondant à la part personnelle des cotisations pensions). Cet engagement conventionnel est respecté et a donné lieu à des versements cumulés au 31/12/2022 à hauteur de 28.400.750 €

Au-delà de cet engagement conventionnel, l'ISPPC a également alimenté l'assurance cotisations par le versement d'une partie des cotisations patronales, à hauteur de 56.314.574 €.

Au-delà des cotisations personnelles et patronales, l'ISPPC alimente l'assurance cotisation du financement qu'elle reçoit au travers du Budget des Moyens financiers estimé à 4.800.000 €

Le second volet conventionnel de l'affiliation au pool 2ter de l'ORPSS qui prévoit le prélèvement sur le fonds de réserve pour alimenter l'ORPSS a, dès lors, été également rencontré.

En sus de ce qui était prévu à l'origine, l'ISPPC est soumise depuis 2012 à la prise en charge et au paiement à l'ORPSS d'une **cotisation de responsabilisation**.

Les cotisations de responsabilisation à charge des institutions publiques résultent de la différence entre la charge de pensions supportée par l'Office des Pensions (et réclamées à l'ORPSS) et les cotisations sociales dont l'institution est redevable sur base de la masse salariale des agents statutaires en fonction au 31 décembre de chaque année. Le montant des avances relatives à la cotisation de responsabilisation de l'exercice 2022 ont été payées par ETHIAS à hauteur de 19.374.023,74 €.

Pour limiter le coût de la responsabilisation, l'ISPPC a mis en place en octobre 2022 un **second pilier** pour ses agents contractuels à 3% avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Outre l'avantage que représente la mise en place d'un second pilier pour ses agents contractuels, la mise en place d'un second pilier présentait, pour l'ISPPC, le double avantage de :

- Limiter le taux de responsabilisation au taux de base (plus de taux majoré)
- Pouvoir déduire 50% de la charge patronale du coût de la mise en place du 2nd pilier (en vertu du 3^e alinéa de l'article 20 de la loi du 24 octobre 201).

La mise en place d'un second pilier représente un coût (impact sur le résultat et sur la trésorerie) de 6,2 mios d'€ en 2022 pour l'ISPPC .

Les gains estimés pour l'année 2022 se mesurent en trésorerie au niveau de l'assurance pension gérée par Ethias :

ARTICLE 96 DU CODE DES SOCIÉTÉS POINTS COMPLÉMENTAIRES

- Le premier gain concerne la réduction de 50% de la charge patronale du coût du 2nd pilier à savoir : 2.890.512,187 €
- Le taux de responsabilisation est estimé à 51,34% au lieu de 100% sans responsabilisation amenant le calcul estimé de responsabilisation à 13.857.188,00 € au lieu de 26.991.017,00 €, soit un gain de 13.133.829,00 €

Le gain net estimé est ainsi de 9.731.118 € (16.024.341,00 € moins le coût du 2nd pilier 6.293.223,12€).

Ethias a informé l'ISPPC que l'ORPSS appliquait strictement la législation en matière d'avance mensuelle tenant compte des données 2021 et non de celles de 2022 .

En ce qui concerne les cotisations relatives à l'exercice 2023, Ethias a informé l'ISPPC que l'ORPSS appliquait strictement la législation en matière d'avance mensuelle tenant compte des données 2021 et non de celles de 2022.

Ainsi Ethias est dans l'obligation de « préfinancer » à l'ORPSS les ristournes et déductions qui seront remboursées ultérieurement : 5.531.565 € remboursés en novembre 2023, 10.909.038 € remboursés en novembre 2024 et 2.760.702 € remboursés en 11/2025.

Chaque année, la compagnie d'assurance Ethias, chargée de gérer les obligations de l'ISPPC en matière de cotisations sociales, établit un rapport financier reprenant les mouvements opérés sur le fonds de réserve. Par ailleurs, l'estimation de l'évolution des fonds disponibles au travers de l'assurance cotisation réalisée par Ethias tenant compte d'hypothèses basées sur :

- ▶ l'accroissement du taux de cotisations sociales (dont l'évolution est liée aux cotisations globales attendues des institutions publiques belges),
- ▶ l'évolution du montant de cotisation de responsabilisation (influencé par la politique de statutarisation de l'ISPPC et par le nombre d'agents statutaires en exercice),
- ▶ la position fermée du fonds (plus de nomination d'agents depuis 2016)

Consciente des obligations en matière de paiement de cotisations sociales et de cotisations de responsabilisation qu'elle aura à assumer, et des montants significatifs qui impacteront sa trésorerie et ses résultats futurs, l'ISPPC et ses actionnaires recherchent les solutions les plus adéquates pour libérer les fonds (estimés à 19 millions d'€ pour l'exercice 2024) lui permettant d'assumer les engagements de pension à court terme.

A moyen terme, des solutions qui dépassent le cadre de l'ISPPC devront être envisagées pour faire face à l'évolution du coût des pensions.

En effet, l'impact sur la trésorerie et sur le résultat de l'intercommunale sur 5 ans, soit au 31/12/2028, est estimé par Ethias à 190 millions d'€ compte tenu des hypothèses suivantes :

- évolution du taux de cotisations de 41,5 % à 44% de 2022 à 2023 et ensuite à 45%,
- intervention dans la cotisation de responsabilisation à concurrence de 71.45 % en 2023 pour passer à 74.55 % en 2024, 78.59 % en 2025, 81.59 % en 2026, et 84.11% en 2027,
- absence de nomination statutaire d'agents contractuels,
- mise en œuvre d'un deuxième pilier de pensions.

Comme déjà rappelé au niveau des hypothèses du plan pluriannuel, celui-ci n'intègre pas l'évolution des cotisations de responsabilisation telle qu'évoquée ci-avant. L'ISPPC rappelle que, à la clôture 2022, tous ses engagements sont respectés. Elle est également confiante dans le respect de ses engagements pour les deux prochains exercices.

Par contre, les hausses prévues à partir des exercices 2025 et suivants sont difficilement supportables pour notre seule

Intercommunale. Nous estimons qu'une solution ne pourra se dégager qu'avec le soutien des Pouvoirs Locaux, de la Région ainsi que de l'Etat Fédéral.

2.2. CRISE SANITAIRE COVID

I. Mesures relatives à l'année 2020.

Le **Gouvernement Fédéral**, par les arrêtés royaux n° 10 et 35 des 19/04/2020 et 24/06/2020, a accordé trois avances de fonds aux hôpitaux le 23 avril 2020, le 27 juillet 2020 et le 8 octobre 2020.

L'objectif poursuivi est de permettre aux hôpitaux de supporter les frais supplémentaires spécifiques liés à la pandémie (les « surcoûts ») et les frais courants désormais insuffisamment financés suite une diminution d'activité obligée.

Les textes de loi précisent que ces avances feront l'objet d'une régularisation basée sur la comparaison des budgets reçus provisoirement avec les coûts réellement supportés et la perte de recettes générée par la crise sanitaire.

Dans un premier temps, ces avances ont été comptabilisées en dettes à long terme (177) comme le recommande le SPF Santé Publique.

Le décompte de ces avances se fait par semestre (1^{er} et 2nd semestre 2020) et en deux temps :

1. DÉCOMPTES PROVISOIRES 1^{er} SEMESTRE 2020 :

- ✓ **Un premier décompte provisoire du 1^{er} semestre 2020** a été communiqué aux hôpitaux le 24 décembre 2020 sur base des données de facturations connues à ce moment-là, Ce décompte porte sur 4 postes :

Poste 1 – interventions forfaitaires

Cette intervention financière fédérale exceptionnelle sert à couvrir les frais exceptionnels tels que les équipements de protection individuelle (EPI / masques, lunettes, écrans faciaux, tabliers, gants, produits de désinfections, gel hydroalcoolique, ...), le matériel de consommation lié à l'utilisation notamment des appareils respiratoires / CPAP / ECMO, des suppléments de produits de nettoyage, d'entretien, de traitement des déchets, de stérilisation, de logistique, de matériel supplémentaire divers (type pour une distribution sécurisée des repas), la communication, la formation, l'IT, les assurances, la sécurité... et les frais supplémentaires de personnel.

Sur base des relevés des dépenses engagées par les hôpitaux à un moment T, le SPF Santé Publique a calculé des montants forfaitaires par lits Covid et des montants forfaitaires par journée pour les soins donnés aux patients Covid 19 et non Covid 19.

Poste 2 – 2A – garantie budgets, 2B – Coûts de fonctionnement à charge des honoraires, 2C – Tickets modérateurs, 2D – Patients non OA

Ce poste a pour objectif de :

- Garantir les budgets (non facturés suite à une perte d'activité) pour couvrir les coûts habituels de fonctionnement :
 - ▶ Garantie de la partie variable du BMF,
 - ▶ Garantie des conventions INAMI,
 - ▶ Garantie des forfaits d'hospitalisation de jour,
 - ▶ Garantie des forfaits médicaments.
- Financer la perte des recettes des honoraires médicaux revenant au gestionnaire pour financer des coûts de fonctionnement habituels.

Poste 3 – Activités supplémentaires

Il s'agit d'un financement forfaitaire des coûts des activités supplémentaires des prestataires de soins hospitaliers habituellement financés par les honoraires pour la période de mars à juin 2020 concernant :

ARTICLE 96 DU CODE DES SOCIÉTÉS POINTS COMPLÉMENTAIRES

- la permanence dans le service des urgences et des soins intensifs,
- la permanence supplémentaire suite au dédoublement pour les soins covid et non covid dans le service des urgences et des soins intensifs,
- les permanences assurées le soir, la nuit et le WE tant par des médecins spécialistes que par des médecins spécialistes en formation et autres prestataires de soins financés par des honoraires dans les services hospitaliers classiques accueillant des patients atteints de Covid-19,
- la coordination médicale des soins dispensés dans le contexte de l'épidémie,
- les activités supplémentaires liées à l'hygiène hospitalière,
- la garantie pour les médecins spécialistes en formation du versement de la rémunération de base, le financement d'une prime et d'une compensation pour des prestations complémentaires de garde et de we,
- les formations données par les prestataires de soins, financées via les honoraires, à tout le personnel, et relatives aux mesures spécifiques de sécurité et de protection,
- le suivi des formations en lien avec l'épidémie des médecins spécialistes hospitaliers financés par les honoraires.

Poste 4 – Lits réservés

Il s'agit d'octroyer aux hôpitaux un forfait exceptionnel pour la réservation obligatoire d'un pourcentage (lié aux différentes phases de l'épidémie) de la capacité en lits intensifs et non intensifs imposée par les autorités dans le cadre de l'épidémie. (L'objectif est de pouvoir disposer dans un délai très court de lits de soins intensifs ou non intensifs.

La plupart des hôpitaux a relayé les **remarques suivantes auprès des fédérations hospitalières** :

- Le décompte provisoire n'est pas suffisamment détaillé que pour valider l'ensemble des calculs,
- Les bases de calculs manquent de précisions, notamment en ce qui concerne la production d'honoraires médicaux,
- Certaines données sont en contradictions avec celles de l'AR (exemple le nombre de lits retenu).

Comme beaucoup d'hôpitaux, l'ISPPC a justifié le montant de l'avance reçue en corrigeant les données manifestement erronées et en tenant compte des données réelles de facturations 2020.

Aucun rattrapage positif n'a été acté.

Les recommandations en matière de comptabilisation sont en contradiction avec les règles de comptabilisation du plan comptable hospitalier : la totalité de l'avance fédérale est comptabilisée en 700 alors que pour la partie 2, les forfaits se comptabilisent en 703, les honoraires en 709 et les produits pharmaceutiques en 705.

Nous avons scrupuleusement suivi les recommandations et avons comptabilisé les avances en 700.

- ✓ **Un deuxième décompte provisoire du 1^{er} semestre 2020** a été communiqué aux hôpitaux le 24 décembre 2021 sur base des données de facturations connues à ce moment-là,
- ✓ **Décompte 2^{ème} semestre 2020**

Lors de l'élaboration des comptes annuels 2020, nous ne disposions pas du décompte provisoire du second semestre 2020 ou des modalités de calcul de rattrapage pour cette période.

Néanmoins, selon les fédérations hospitalières les changements pour le 2nd semestre 2020 pouvaient être :

- **Partie 1** : le forfait de préparation de l'hôpital n'est pas dédoublé,
- **Partie 3** : les mesures liées à la formation ne sont pas dédoublées, la prime d'encouragement en faveur des MSF est incluse

La période covid à considérer était de 6 mois.

Le SPF Santé Publique demandait aux hôpitaux de réaliser leurs propres estimations de décompte pour cette période. L'ISPPC avait procédé au décompte provisoire du 2nd semestre 2020 sur base des éléments de production du 2nd semestre et sur une période de facturation de juillet 2020 à février 2021. Aucun rattrapage positif n'a été acté.

✓ **Un premier décompte provisoire du 2nd semestre 2020** a été communiqué aux hôpitaux en novembre 2021.

A l'analyse du deuxième décompte du 1^{er} semestre 2020 et du premier décompte du 2nd semestre 2020, l'ISPPC a décidé de maintenir la marge de sécurité comptabilisée lors de l'élaboration des comptes annuels 2020 et de ne pas modifier la marge de sécurité enregistrée.

2. DÉCOMPTES DÉFINITIFS

Les décomptes définitifs ne seront transmis aux hôpitaux qu'en 2023.

Par prudence l'ISPPC avait décidé d'enregistrer une marge de sécurité de 20% sur le décompte du 1^{er} semestre 2020 calculé et du 2nd semestre 2020 estimé.

A l'analyse du deuxième décompte du 1^{er} semestre 2020 et du premier décompte du 2nd semestre 2020, l'ISPPC a décidé de maintenir la marge de sécurité comptabilisée lors de l'élaboration des comptes annuels 2020 et de ne pas modifier la marge de sécurité enregistrée.

II. Mesures comptabilisées lors de la clôture 2021 et relatives à l'année 2021.

Le **Gouvernement Fédéral**, a pris un arrêté royal le 26 septembre 2021 modifiant l'arrêté royal du 30 octobre 2020 fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19.

Cet arrêté royal vise notamment l'extension temporelle jusqu'au 30 septembre 2021 des forfaits surcoûts repris au poste 1 (interventions forfaitaires : forfaits surcoûts liés aux patients Covid et forfaits surcoûts liés aux patients non Covid) et au poste 4 (lits réservés).

Le Ministre a informé le CFEH que le gouvernement l'autorisait à prolonger ces mesures pour 6 mois (dernier trimestre 2021 et premier trimestre 2022) pour un coût maximum de 2*143,5 millions d'euros.

Sans publication officielle de cette prolongation, l'ISPPC s'est limitée au calcul du poste 1 sur les 9 premiers mois de l'année 2021 en prenant une marge de sécurité de 20%.

Notons également que le poste 4 est conditionné au fait d'être en phase zéro, il semblerait que seuls 4 mois pourraient être considérés comme étant en phase zéro.

Devant les incertitudes sur les timings des différentes phase, l'ISPPC a fait le choix de ne pas comptabiliser de rattrapage positif pour le poste 4 en 2021.

L'impact sur les comptes 2021 de la comptabilisation des interventions estimées pour les 9 premiers mois de l'exercice 2021 s'élève à 7.326.998,60 €.

III. Mesures comptabilisées lors de la clôture 2022 et relatives aux années 2021 et 2022.

La publication officielle par AR promulgué en juillet 2022 de la prolongation des mesures relatives au poste 1 du 30 septembre 2021 au 31 mars 2022 a impacté positivement les comptes des 2 CHU de 4.046.744,21 € dont 2.023.372,10 € sont relatifs à l'exercice 2021.

Aucune marge de sécurité n'a été prise sur la valorisation de ces forfaits.



3. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement post clôture n'est susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes annuels de l'année 2022.

4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

L'ISPPC est actuellement dans un processus de fusion par absorption avec l'AIHSHSN à Chimay.

5. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'Intercommunale poursuit activement des activités dans le domaine de la recherche médicale.

6. Indications relatives à l'existence de succursales

L'Intercommunale ne possède pas de succursales.

7. Justification de l'application des règles comptable de continuité

Les mesures prises en 2022 en application du plan stratégique et la prudence appliquée pour les règles de comptabilisation conduisent les hôpitaux à un résultat déficitaire.

Etant donné que les objectifs de gestion restent :

- ▶ Retrouver/Maintenir la rentabilité de nos établissements et dégager un cash-flow permettant de rencontrer nos engagements financiers passés et futurs,
- ▶ Réduire l'écart entre la capacité d'accueil de nos unités de soins et le nombre de lits justifiés,
- ▶ Spécialisation accrue de nos sites hospitaliers,
- ▶ Evaluation de la production hospitalière et médicale suivie des corrections sans délai,
- ▶ Ralentissement des investissements en fin d'amortissement et ceux non directement liés aux axes repris ci-dessus,
- ▶ Suivi budgétaire renforcé.

L'organe d'administration considère que les règles comptables de continuité sont justifiées.

8. Utilisation d'instruments financiers

L'Intercommunale n'utilise pas d'instruments financiers.

9. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un des membres du comité d'audit

Un Comité d'audit a été constitué au sein de l'Intercommunale en totale conformité avec les prescriptions de l'article L1523-26 du CDLD tel que modifié par l'article 28 du Décret du 29 mars 2018. De ce chef, sa composition répond notamment aux critères évoqués dans l'article 3 : 6 § 1^{er} 9° du Codes des Sociétés et des Associations.

7

LISTE DES
ADJUDICATAIRES
(ART 1523-13 §3
CDLD)

L'OBJET DU MARCHÉ	LE MODE PASSATION	LE NOM DE L'ADJUDICATAIRE	LE MONTANT DU MARCHÉ (HTVA)	DATE DÉLIBÉRATION (ATTRIBUTION)
Travaux divers de décontamination amiante - Multisites - Accord-cadre 2021-2024 - Lot 1	procédure négociée directe avec publication préalable	REDECO	231.805,00 €	01/12/21
Travaux divers de décontamination amiante - Multisites - Accord-cadre 2021-2024 - Lot 2	procédure négociée directe avec publication préalable	REDECO	44.990,00 €	01/12/21
Construction d'un hélicoptère sur le site de Lodelinsart - Lot 1	procédure ouverte	AERTSSEN	156.476,43 €	20/10/21
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 1 (H22 Salle de réveil 512)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	244,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 2 (H26 Relevé des prestations Q. OP. 910)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	1.132,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 3 (H28 Polyclinique 2 - 32)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	1.039,50 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 4 (H29 Polyclinique 1 - 31)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	453,25 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 5 (H30 Stomatologie 30)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	508,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 6 (H32 Hospitalisation 524)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	297,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 7 (H43 Divers psychiatrie VVG 60)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	285,00 €	19/01/22

CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 8 (H67 Polyclinique 3 75)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	738,50 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 9 (H68 CRF Léonard de Vinci 26)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	204,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 10 (H73 Polyclinique 3 33)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	950,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 11 (H92 Prothèses 36)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	179,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 12 (H183 Gastro enterologie 552)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	867,50 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 13 (HF184 Polyclinique 2 542)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	600,60 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 14 (HF185 Polyclinique 1 541)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	443,20 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 15 (H210 Divers 050)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	654,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 16 (H272 Chirurgie plastique)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	297,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 17 (H281 Urgence chirurgie férié 49)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	905,20 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 18 (H282 Urgences chirurgie Nuit 51)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	658,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 19 (H283 Urgences chirurgie férié 49)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	522,00 €	19/01/22



CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 20 (H284 Urgences chirurgie nuit 48)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	244,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 21 (H286 Urgences Médecine -nuits 554)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	363,20 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 22 (H287 Urgences médecine férié 539)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	994,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 23 (H288 Polyclinique 1 401)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	160,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 24 (H289 Urg. med/chariot nuit 38)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	522,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 25 (H336 Polyclinique 1 403)	procédure négociée sans publication préalable	C.A.R.P. ASBL	219,20 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 26 (H339 Polyclinique 2 404)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	297,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 27 (H340 Polyclinique2 405)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	297,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 28 (H342 Stomatologie 61)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	1.400,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 29 (HF364 Polyclinique 3 543)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	204,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 30 (H378 Polyclinique 3 407)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	246,00 €	19/01/22

CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 31 (H379 Orthodontie 29)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	179,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 32 (H380 Orthodontie 77)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	508,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 33 (H470 Psychologie 21)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	160,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 34 (H468 Hôpital de jour 28)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	160,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 35 (H583 Stomatologie 540)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	245,60 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 36 (H610 Urg. med/chariot WE FE 39)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	1.895,40 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 38 (H613 Pneumo Fonct. Respi. 57)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	654,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 39 (H615 Polyclinique 2 44)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	160,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 40 (H616 ORL-uro-dermato 45)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	414,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 41 (H618 Gastro entérologie 52)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	784,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 42 (H619 Polyclinique 4 41)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	572,50 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 43 (H624 Quartier opératoire 10)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	1.117,50 €	19/01/22



CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 44 (H629 Consult. Ortho-traumato - 69)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	358,75 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 45 (H636 Prestation one 68)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	508,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 46 (H637 Polyclinique 1 42)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	2.080,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 47 (H639 Radiothérapie 566)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	419,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 48 (H642 Quartier accouchements 22)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	887,80 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 49 (H643 Maternité 20)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	245,60 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 50 (H646 Centre anti-douleurs 65)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	414,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 51 (H663 Hospitalisation 24)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	905,20 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 52 (H667 Divers 50)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	658,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 53 (H668 Médecine du sport 62)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	572,50 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 54 (H676 Maxillo-faciale 67)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	245,60 €	19/01/22

CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 55 (H677 Polyclinique 3 408)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	245,60 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 56 (H695 Ophtalmologie 43)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	738,50 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 57 (H696 Neo-natal - Pédiatrie 18)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	596,75 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 58 (H697 Unité coronaire 14)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	285,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 59 (H698 Soins infirmiers 35)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	414,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 60 (H707 Ophtalmologie 70)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	297,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 61 (H708 Médecine sport Monceau 72)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	424,80 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 62 (H743 Ordonnance stupéfiants anesthésie)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	261,60 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 63 (H781 Salle urgences vvg 59)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	285,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 37 (H612 CARNETS DE 3X50 PNEUMO 557 VESALE)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	658,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 64 (QM284 CARNET TARIFICATION CRAMU)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	658,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 -2023 - Lot 65 (H75 Chirurgie ophtalmique 578)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	520,50 €	19/01/22



CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 66 (H60 Soins infirmiers 409)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	179,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 67 (H625 Orthopédie 46)	procédure négociée sans publication préalable	MASQUELIER R. TINSY ETS	508,00 €	19/01/22
CARNETS DE TARIFICATION 2021 - 2023 - Lot 68 (H337 Prothèse 78)	procédure négociée sans publication préalable	IMPRIMERIE BOUILLET SPRL	310,00 €	19/01/22
Marie Curie - Urgences - Construction d'un sas de décontamination	procédure négociée sans publication préalable	CARO MAINTENANCE SA	104.142,52 €	19/01/22
INFORMATISATION DU PÔLE ENFANCE ET ADOLESCENCE DE L ISPPC	procédure ouverte	INFORIUS SPRL	198.030,00 €	19/01/22
nCPAP ET OXYGENOTHERAPIE A DOMICILE	procédure ouverte	AIR LIQUIDE MEDICAL sa; LINDE HOMECARE BELGIUM SPRL	9.153.642,31 €	19/01/22
Entretien équipements d'osmose CWP (2022-2025)	procédure négociée sans publication préalable	BAXTER BELGIUM SPRL	75.120,00 €	02/02/22
ECHOGRAPHES	procédure négociée sans publication préalable	GE HEALTHCARE SARL	119.500,00 €	02/02/22
DESIGNATION D'UN MEDECIN COORDINATEUR ET CONSEILLER POUR LES MR/MRS PIERRE PAULUS, QUIETUDE ET HEUREUX SEJOUR - 2022-2026 - Lot 1 (Désignation d'un Médecin Coordinateur et Conseiller pour la Résidence Pierre Paulus)	procédure négociée sans publication préalable	DOCTEUR WAUQUAIRE PIERRE	88.066,48 €	02/02/22
DESIGNATION D'UN MEDECIN COORDINATEUR ET CONSEILLER POUR LES MR/MRS PIERRE PAULUS, QUIETUDE ET HEUREUX SEJOUR - 2022-2026 - Lot 2 (Désignation d'un Médecin Coordinateur et Conseiller pour la MR-MRS Quiétude)	procédure négociée sans publication préalable	VOTQUENNE GUY	84.819,92 €	02/02/22
DESIGNATION D'UN MEDECIN COORDINATEUR ET CONSEILLER POUR LES MR/MRS PIERRE PAULUS, QUIETUDE ET HEUREUX SEJOUR - 2022-2026 - Lot 3 (Désignation d'un Médecin Coordinateur et Conseiller pour la MR-MRS Heureux Séjour)	procédure négociée sans publication préalable	MGE.LENOIR	85.329,72 €	02/02/22

TAPIS ROULANT AVEC SYSTEME D'ALLEGEMENT PAR PRESSION DIFFERENTIELLE DE L'AIR	procédure négociée sans publication préalable	ProCare B.V.	52.502,25 €	16/02/22
Services d'entretien des installations de détection incendie de l'Hôpital Civil Marie Curie - Accord-cadre années 2022-2026	procédure ouverte	C.PRO sa	323.845,00 €	16/02/22
FOURNITURE DE PEMETREXED 2021-2023 (Contrat 1)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	22.377,30 €	16/02/22
FOURNITURE DE PEMETREXED 2021-2023 (Contrat 2)	procédure ouverte	Mylan EPD (Entiteit van Viatris)	19.779,43 €	16/02/22
FOURNITURE DE PEMETREXED 2021-2023 (Contrat 3)	procédure ouverte	EUROGENERICS SA	36.491,16 €	16/02/22
FOURNITURE DE PEMETREXED 2021-2023 (Contrat 4)	procédure ouverte	Arega Pharma BV	289.702,88 €	16/02/22
UPGRADE DEMIE-VIE DE L'IRM SIEMENS 3T	procédure négociée sans publication préalable	SIEMENS HEALTHCARE NV	1.422.912,00 €	16/02/22
ORGANISATION D'UNE FETE INSTITUTIONNELLE - 2022	procédure négociée sans publication préalable	NEW DIMENSIONS SPRL	249.995,44 €	07/03/22
FOURNITURE DE COMBINAISONS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19	procédure négociée sans publication préalable	IMPEXACOM	30.846,00 €	16/03/22
Construction d'un hélicopt sur le site de Lodelinsart Lot 2 : Balisage	procédure négociée sans publication préalable	ETABLISSEMENTS BIUSO SA	90.702,48 €	16/03/22
Entretien de systèmes de purification d'eau et consommables 2022-2024	procédure négociée sans publication préalable	MERCK SA	140.961,46 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 1 (Textures modifiées: Lisse / Froid / Légumes / PI et vrac)	procédure ouverte	Nutrisens	7.423,50 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 2 (Textures modifiées: Lisse / Froid / Préparations lactées / Portions individuelles)	procédure ouverte	Nutrisens	5.825,62 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 3 (Textures modifiées: Lisse / Chaud / Pommes de terre et légumes / Multi-portions)	procédure ouverte	Nutrisens	55.623,72 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 4 (Textures modifiées: Lisse / Chaud / Pommes de terre et légumes / Portions individuelles)	procédure ouverte	Nutrisens	355,37 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 5 (Textures modifiées: Lisse / Chaud / Viandes - Volailles / Sans sel ajouté / Cuit sous vide / Multi-portions.)	procédure ouverte	EsPRI Restauration	63.731,19 €	16/03/22

Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 6 (Textures modifiées: Lisse / chaud / Viandes - volailles / Surgelés / Sans sel ajouté / Portion Ind.)	procédure ouverte	Espri Restauration	4.116,73 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 7 (Textures modifiées: Lisse / Chaud / Poissons / Sans sel ajouté / Cuit sous vide / Multi-portions.)	procédure ouverte	Espri Restauration	25.165,69 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 8 (Textures modifiées: Lisse / chaud / Poissons / Surgelés / Sans sel ajouté / Portion Ind.)	procédure ouverte	Espri Restauration	1.914,60 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 9 (Textures modifiées: Lisse / Chaud / Plats préparés / Finger Food / surgelés / multi-portions)	procédure ouverte	Revogan	41.636,45 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 10 (Textures modifiées: Hachée reconstituée / Chaud / Viande de boeuf / Sans sel ajouté / Cuit sous vide / Multi-portions)	procédure ouverte	Espri Restauration	20.829,69 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 11 (Textures modifiées: Hachée moulée / Chaud / Viandes-Volailles / Sans sel ajouté / Multi-portions)	procédure ouverte	Nutrisens	87.534,64 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 12 (Plats préparés / Frais / Lasagne bolognaise / Portions individuelles)	procédure ouverte	Sligro	92.279,13 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 15 (Plats préparés / Frais / Porc en sauce / Sous vide / Multi-portions)	procédure ouverte	Vewi	9.394,58 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 16 (Plats préparés / Frais / Veau en sauce / sous vide / Multi-portions)	procédure ouverte	Meco	19.599,05 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 17 (Plats préparés / Frais / Roulades de Jambon / Sous vide / Multi-portions)	procédure ouverte	Vewi	24.877,59 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 18 (Plats préparés / Surgelés / Pâtes / Portions individuelles)	procédure ouverte	Sligro	33.920,37 €	16/03/22
Plats préparés et textures modifiées 2022 - 2024 - Lot 19 (Repas complets / Gamme / Surgelés / Portions individuelles)	procédure ouverte	Fribona nv	14.235,54 €	16/03/22
CAMION PLATEAU "TRANSPORT DES CONTAINERS"	procédure ouverte	TURBOTRUCKS CHARLEROI SA	55.104,24 €	30/03/22
LOCATION ET ENTRETIEN DE TAPIS 2022-2026	procédure ouverte	CWS Hygiene België nv	138.325,00 €	30/03/22
LOCATION ET ENTRETIEN DE CONTAINERS POUR L'HYGIENE FEMININE 2022-2026	procédure ouverte	CWS Hygiene België nv	174.657,60 €	30/03/22
AFFILIATION AUPRÈS D'UN SERVICE EXTERNE DE PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL	procédure négociée sans publication préalable	MENSURA Service Externe de Prévention et de Protection au Travail asbl	298.703,60 €	30/03/22

SACS POUBELLES ET SACS EN PLASTIQUE - 2022-2026	procédure ouverte	POWERPACK	445.316,44 €	30/03/22
PARACETAMOL 2022-2024 (VIVALIA) - Contrat 1 (Lot 1: PARACETAMOL EN SOLUTION INJECTABLE 1000 MG)	procédure ouverte	BRAUN MEDICAL	113.626,49 €	30/03/22
PARACETAMOL 2022-2024 (VIVALIA) - Contrat 2 (Lot 1: PARACETAMOL EN SOLUTION INJECTABLE 1000 MG)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	109.961,12 €	30/03/22
PARACETAMOL 2022-2024 (VIVALIA) - Lot 2 (PARACETAMOL EN SOLUTION INJECTABLE 500 MG)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	24.074,86 €	30/03/22
PARACETAMOL 2022-2024 (VIVALIA) - Lot 3 (PARACETAMOL COMPRIME NON EFFERVESCENT 1000 MG)	procédure ouverte	EUROGENERICS SA	38.720,66 €	30/03/22
PARACETAMOL 2022-2024 (VIVALIA) - Lot 4 (PARACETAMOL COMPRIME EFFERVESCENT 1000 MG)	procédure ouverte	EUROGENERICS SA	112.278,12 €	30/03/22
PARACETAMOL 2022-2024 (VIVALIA) - Lot 5 (PARACETAMOL FORME "INSTANT" 500 MG)	procédure ouverte	EUROGENERICS SA	17.195,21 €	30/03/22
PARACETAMOL 2022-2024 (VIVALIA) - Lot 6 (PARACETAMOL COMPRIMES SECS 500 MG)	procédure ouverte	EUROGENERICS SA	21.573,36 €	30/03/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 1 (Sparadraps tissés en rouleau)	procédure ouverte	3M BELGIUM SPRL	27.254,88 €	22/06/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 2 (Sparadraps tissés non perforés et perforés en rouleau)	procédure ouverte	SCA HYGIENE PRODUCTS SA	1.841,21 €	22/06/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 3 (Sparadraps non tissés en rouleau)	procédure ouverte	WM SUPPLIES	14.178,45 €	22/06/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 4 (Sparadraps en polyéthylène en rouleau)	procédure ouverte	3M BELGIUM SPRL	24.930,15 €	22/06/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 5 (Sparadraps repositionnables en silicone en rouleau)	procédure ouverte	3M BELGIUM SPRL	340,60 €	22/06/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 6 (Sparadraps de fixation pour sondes nasales)	procédure ouverte	NOOTENS H.	5.200,31 €	22/06/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 7 (Sparadraps d'urgence)	procédure ouverte	SCA HYGIENE PRODUCTS SA	6.680,77 €	22/06/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 8 (Bandes adhésives non tissées extensibles)	procédure ouverte	HARTMANN PAUL	11.931,77 €	22/06/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 9 (Films adhésifs transparents)	procédure ouverte	SMITH & NEPHEW NV	37.539,33 €	22/06/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 10 (Sutures cutanées adhésives stériles)	procédure ouverte	3M BELGIUM SPRL	17.402,40 €	22/06/22



SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 12 (Pansements "post-opérateur" transparents avec compresses absorbantes stériles)	procédure ouverte	SMITH & NEPHEW NV	11.708,93 €	22/06/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 13 (Pansements adhésifs opaques avec compresses absorbantes stériles)	procédure ouverte	MOLNLYCKE HEALTH CARE	1.793,11 €	22/06/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 14 (Pansements "post-opérateur" non tissés avec compresses absorbantes stériles)	procédure ouverte	HARTMANN PAUL	39.334,59 €	22/06/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 15 (Pansements absorbants transparents siliconés stériles pour peaux fragiles)	procédure ouverte	SCA HYGIENE PRODUCTS SA	2.915,44 €	22/06/22
SPARADRAPS ET PANSEMENTS ADHESIFS STERILES ET NON STERILES 2022-2026 - Lot 16 (Dispositifs de fixation pour cathéters PICC LINE)	procédure ouverte	3M BELGIUM SPRL	16.819,83 €	22/06/22
Appareil de rééducation isocinétique Médecine du sport Site Monceau Dr MACQ	procédure négociée sans publication préalable	ARSEUS MEDICAL NV	67.335,00 €	27/04/22
SUPPORT ET MAINTENANCE LICENCES CITRIX (2022-2023)	procédure ouverte	SYSTEM SOLUTIONS BELGIUM SA	111.320,70 €	27/04/22
CONSOMMABLES POUR CHIRURGIE DE LA THYROIDE ET DISPOSITIFS MEDICAUX ASSOCIES 2022-2027 - Lot1 "Dissecteurs"	procédure ouverte	JOHNSON & JOHNSON MEDICAL nv	204.575,25 €	08/06/22
Entretien des bistouris (2022-2025) - Lot 1 (Bistouris de marque ERBE)	procédure négociée sans publication préalable	ERBE BELGIUM SPRL	59.790,19 €	08/06/22
Entretien des bistouris (2022-2025) - Lot 3 (Bistouri de marque BOWA)	procédure négociée sans publication préalable	THE SURGICAL COMPAGNY	8.000,00 €	08/06/22
Services d'entretien des ascenseurs de l'ISPPC (2022-2026) - Lot 1 : ascenseurs de construction SCHINDLER	procédure ouverte	SCHINDLER sa	485.385,12 €	08/06/22
Services d'entretien des ascenseurs de l'ISPPC (2022-2026) - Lot 2 : ascenseurs de construction KONE ou équivalent	procédure ouverte	KONE Belgium sa	309.884,30 €	08/06/22
RENOVATION DE LA SOUS-STATION LEONARD DE VINCI - PRODUCTION EAU CHAUDE SANITAIRE (TUYAUTERIES ET ÉCHANGEURS)	procédure négociée sans publication préalable	LIGARE	112.554,14 €	22/06/22
GAZOMETRES DU SANG, CONSOMMABLES ET MAINTENANCE ASSOCIES	procédure ouverte	WERFEN N.V./S.A.	1.252.500,00 €	22/06/22
TERMINAUX DE PAIEMENT	procédure ouverte	KEYWARE SMART CARD DIVISION SA	204.375,00 €	22/06/22

FOURNITURE DE CONSOMMABLES POUR SYSTEME D'IMAGERIE ET DE NAVIGATION PER OPERATOIRE POUR NOS SERVICES DE CHIRURGIE 2022-2026	procédure négociée sans publication préalable	BRAINLAB	169.324,20 €	31/08/22
POSTES DE TRAVAIL 2022-2024 - Lot 1 (Clients lourds)	procédure ouverte	ESI SPRL	132.012,60 €	31/08/22
POSTES DE TRAVAIL 2022-2024 - Lot 2 (Clients légers)	procédure ouverte	ESI SPRL	415.105,50 €	31/08/22
POSTES DE TRAVAIL 2022-2024 - Lot 3 (PC portables 15" utilisateurs avancés (utilisations intensives des ressources machines))	procédure ouverte	ESI SPRL	99.339,62 €	31/08/22
POSTES DE TRAVAIL 2022-2024 - Lot 4 (PC portables 15" utilisateurs standards (utilisation bureautique))	procédure ouverte	ESI SPRL	535.891,80 €	31/08/22
POSTES DE TRAVAIL 2022-2024 - Lot 5 (PC portables 13" Utilisateurs Nomades (utilisation bureautique))	procédure ouverte	ESI SPRL	39.572,70 €	31/08/22
POSTES DE TRAVAIL 2022-2024 - Lot 6 (Docking Stations "universelles")	procédure ouverte	ESI SPRL	86.292,00 €	31/08/22
POSTES DE TRAVAIL 2022-2024 - Lot 7 (Moniteurs 24" TFT LCD sans caméra intégrée)	procédure ouverte	ESI SPRL	137.175,50 €	31/08/22
POSTES DE TRAVAIL 2022-2024 - Lot 8 (Moniteurs 24" TFT LCD avec caméra intégrée)	procédure ouverte	ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX SA	9.942,50 €	31/08/22
POSTES DE TRAVAIL 2022-2024 - Lot 10 (Moniteurs (43" et 55") digital signage)	procédure ouverte	ESI SPRL	53.868,50 €	31/08/22
Entretien du parc de matériel Siemens	procédure ouverte	SIEMENS HEALTHCARE NV	3.246.219,00 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 3 (Aciclovir per os)	procédure ouverte	EUROGENERICSA SA	4.091,88 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 4 (Amphotéricine injectable)	procédure ouverte	Gilead Sciences Belgium BVBA	77.295,41 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 5: Amikacine injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	29.881,49 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 5: Amikacine injectable)	procédure ouverte	BRAUN MEDICAL	51.130,55 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 6 (Amoxicilline injectable)	procédure ouverte	Laboratoires Delbert	61.588,69 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 9 (Amoxicilline + acide clavulanique per os)	procédure ouverte	SANDOZ SA	17.743,57 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 10: Amoxicilline + acide clavulanique injectable)	procédure ouverte	SANDOZ SA	280.346,34 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 10: Amoxicilline + acide clavulanique injectable)	procédure ouverte	Laboratoires Delbert	318.445,59 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 13: Anidulafungine injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	6.316,20 €	31/08/22



ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 13: Anidulafungine injectable)	procédure ouverte	SANDOZ SA	8.383,50 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 3 (Lot 13: Anidulafungine injectable)	procédure ouverte	PFIZER	14.670,75 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 4 (Lot 13: Anidulafungine injectable)	procédure ouverte	ACCORD HEALTHCARE BVBA	9.811,57 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 14: Azithromycine per os)	procédure ouverte	PFIZER	7.055,89 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 14: Azithromycine per os)	procédure ouverte	Arega Pharma BV	6.530,58 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 18 (Benzylpenicilline G 2.000.000 et 5.000.000 UI/ml)	procédure ouverte	KELA PHARMA	46.997,48 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 19: Caspofungine injectable)	procédure ouverte	Mylan EPD (Entiteit van Viatriis)	49.464,37 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 19: Caspofungine injectable)	procédure ouverte	SANDOZ SA	57.839,07 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 21: Cefazoline injectable)	procédure ouverte	Mylan EPD (Entiteit van Viatriis)	98.012,60 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 21: Cefazoline injectable)	procédure ouverte	SANDOZ SA	104.692,39 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 22 (Céfépime injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	15.440,08 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 25: Ceftazidime injectable)	procédure ouverte	Mylan EPD (Entiteit van Viatriis)	55.965,33 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 25: Ceftazidime injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	64.734,99 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 27 (Ceftriaxone injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	59.142,74 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 28 (Cefuroxime injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	200.207,19 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 31: Ciprofloxacine injectable)	procédure ouverte	Mylan EPD (Entiteit van Viatriis)	17.711,87 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 31: Ciprofloxacine injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	17.518,80 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 32: Ciprofloxacine per os)	procédure ouverte	Mylan EPD (Entiteit van Viatriis)	11.222,57 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 32: Ciprofloxacine per os)	procédure ouverte	EUROGENERICS SA	20.965,32 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 34 (Clarithromycine per os)	procédure ouverte	Mylan EPD (Entiteit van Viatriis)	5.442,12 €	31/08/22

ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 37: Clindamycine injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	30.512,93 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 37: Clindamycine injectable)	procédure ouverte	PFIZER	51.598,98 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 38: Clindamycine per os)	procédure ouverte	SANDOZ SA	2.467,77 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 38: Clindamycine per os)	procédure ouverte	PFIZER	5.254,02 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 45 (Flucloxacilline injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	51.416,55 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 48: Fluconazole per os)	procédure ouverte	Mylan EPD (Entiteit van Viatris)	2.796,55 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 48: Fluconazole per os)	procédure ouverte	PFIZER	12.583,48 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 49: Fluconazole injectable)	procédure ouverte	BRAUN MEDICAL	6.212,83 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 49: Fluconazole injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	13.652,10 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 53 (Gentamycine injectable)	procédure ouverte	BRAUN MEDICAL	503,25 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 58 (Levofloxacin per os)	procédure ouverte	Mylan EPD (Entiteit van Viatris)	3.360,49 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 59: Linézolide per os)	procédure ouverte	SANDOZ SA	4.039,64 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 59: Linézolide per os)	procédure ouverte	PFIZER	31.199,74 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 60: Linézolide injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	1.193,33 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 60: Linézolide injectable)	procédure ouverte	PFIZER	3.693,58 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 62 (Meropénem injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	192.091,27 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 63 (Metronidazole injectable 500 mg / 100 ml)	procédure ouverte	BRAUN MEDICAL	135.797,65 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 67 (Moxifloxacin injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	9.271,93 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 70: Piperacilline + Tazobactam injectable)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	304.976,02 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 70: Piperacilline + Tazobactam injectable)	procédure ouverte	EUROGENERICS SA	428.614,94 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 3 (Lot 70: Piperacilline + Tazobactam injectable)	procédure ouverte	Mylan EPD (Entiteit van Viatris)	477.740,81 €	31/08/22



ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 72: Posaconazole per os)	procédure ouverte	Arega Pharma BV	21.325,52 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 72: Posaconazole per os)	procédure ouverte	SANDOZ SA	20.322,08 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 3 (Lot 72: Posaconazole per os)	procédure ouverte	ACCORD HEALTHCARE BVBA	24.325,69 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Lot 85 (Vancomycine injectable)	procédure ouverte	Mylan EPD (Entiteit van Viatris)	122.403,50 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 86: Voriconazole per os)	procédure ouverte	SANDOZ SA	6.296,55 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 86: Voriconazole per os)	procédure ouverte	ACCORD HEALTHCARE BVBA	5.231,67 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 3 (Lot 86: Voriconazole per os)	procédure ouverte	PFIZER	10.546,19 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 4 (Lot 86: Voriconazole per os)	procédure ouverte	Arega Pharma BV	22.801,74 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 87: Voriconazole injectable)	procédure ouverte	Arega Pharma BV	80.173,14 €	31/08/22
ANTI-INFECTIEUX 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 87: Voriconazole injectable)	procédure ouverte	PFIZER	85.179,85 €	31/08/22
FOURNITURE D'HEPARINES ET DE VERROUS ANTITHROMBOTIQUES DES CATHETERS POUR HEMODIALYSE 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 1: HEPARINE NON FRACTIONNEE 5 000 UI/ML)	procédure ouverte	B. BRAUN MEDICAL SA/NV	478.645,19 €	31/08/22
FOURNITURE D'HEPARINES ET DE VERROUS ANTITHROMBOTIQUES DES CATHETERS POUR HEMODIALYSE 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 1: HEPARINE NON FRACTIONNEE 5 000 UI/ML)	procédure ouverte	LEO PHARMA	493.893,45 €	31/08/22
FOURNITURE D'HEPARINES ET DE VERROUS ANTITHROMBOTIQUES DES CATHETERS POUR HEMODIALYSE 2022-2026 - Contrat 1 (Lot 2: ENOXOPARINE SERINGUE (HEPARINES DE BAS POIDS MOLECULAIRE))	procédure ouverte	SANOFI BELGIUM SA	1.900.439,37 €	31/08/22
FOURNITURE D'HEPARINES ET DE VERROUS ANTITHROMBOTIQUES DES CATHETERS POUR HEMODIALYSE 2022-2026 - Contrat 2 (Lot 2: ENOXOPARINE SERINGUE (HEPARINES DE BAS POIDS MOLECULAIRE))	procédure ouverte	LABORATORIOS FACEUTICOS ROVI SA	1.912.170,49 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 1 (AIGUILLE INSUFLATION LAPAROSCOPIQUE OU AIGUILLE DE VERESS)	procédure ouverte	PETERS SURGICAL	52.500,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 2 (TROCART OPTIQUE SANS LAME SANS BALLON)	procédure ouverte	MOLNLYCKE HEALTH CARE	335.450,00 €	31/08/22

MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 3 (TROCART AVEC LAME SANS BALLON)	procédure ouverte	MEDTRONIC BELGIUM	261.900,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 4 (TROCART OPTIQUE AVEC BALLON, AVEC TROU DANS LE MANDRIN PERMETTANT L'INSUFFLATION)	procédure ouverte	APPLIED MEDICALS	95.655,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 5 (TROCART OPEN COELIO AVEC POINTE MOUSSE (blunt tip))	procédure ouverte	APPLIED MEDICALS	122.550,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 6 (PORT LAPAROSCOPIQUE MULTIINSTRUMENTS POUR CHIRURGIE MINI INVASIVE)	procédure ouverte	APPLIED MEDICALS	51.660,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 7 (ECARTEUR ET PROTECTEUR DE TISSUS AVEC ANNEAU RIGIDE)	procédure ouverte	APPLIED MEDICALS	1.925,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 8 (ECARTEURS DE TISSUS AVEC PORT LAPARO)	procédure ouverte	APPLIED MEDICALS	27.500,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 9 (DISPOSITIF DE FERMETURE D'INCISION DE TROCART)	procédure ouverte	Duo-Med nv	23.500,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 10 (SAC D'EXTRACTION COELIOSCOPIE LARGABLE)	procédure ouverte	TELEFLEX MEDICAL BVBA	27.500,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 11 (SAC D'EXTRACTION COELIOSCOPIE AVEC POIGNEE)	procédure ouverte	APPLIED MEDICALS	49.000,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 13 (PETIT CHARGEUR A CLIPS EN TITANE POUR PINCE ENDOSCOPIQUE)	procédure ouverte	Duo-Med nv	50.000,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 15 (PINCE A CLIPS ENDOSCOPIQUE A USAGE UNIQUE AVEC CLIP EN TITANE pour trocart 10 mm)	procédure ouverte	MEDTRONIC BELGIUM	1.500,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 16 (PINCE A CLIPS A USAGE UNIQUE AVEC CLIP EN TITANE PAR VOIE OUVERTE)	procédure ouverte	JOHNSON & JOHNSON MEDICAL nv	131.100,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 17 (CLIP EN TITANE SUR BARRETTE, APPLICATEUR MANUEL)	procédure ouverte	PETERS SURGICAL	14.130,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 18 (CLIP EN POLYMERE SUR BARRETTE, APPLICATEUR MANUEL)	procédure ouverte	TELEFLEX MEDICAL BVBA	46.200,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 19 (AGRAFEUSE LINEAIRE COUPANTE POUR CHIRURGIE OUVERTE ET RECHARGE)	procédure ouverte	JOHNSON & JOHNSON MEDICAL nv	168.900,00 €	31/08/22



MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 20 (AGRAFEUSE LINEAIRE COURBE COUPANTE POUR CHIRURGIE OUVERTE ET RECHARGE)	procédure ouverte	JOHNSON & JOHNSON MEDICAL nv	48.100,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 21 (AGRAFEUSE LINEAIRE COUPANTE ARTICULEE MANUELLE ET RECHARGE POUR CHIRURGIE ENDOSCOPIQUE)	procédure ouverte	MEDTRONIC BELGIUM	529.250,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 22 (AGRAFEUSE LINEAIRE COUPANTE ARTICULEE MOTORISEE ET RECHARGE POUR VOIE ENDOSCOPIQUE)	procédure ouverte	MEDTRONIC BELGIUM	1.157.500,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 23 (AGRAFEUSE LINEAIRE COUPANTE ARTICULEE POUR VOIE ENDOSCOPIQUE ET RECHARGES D'AGRAFES RENFORCEES)	procédure ouverte	MEDTRONIC BELGIUM	76.725,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 24 (AGRAFEUSE CIRCULAIRE COUPANTE MANUELLE AVEC AGRAFES)	procédure ouverte	MEDTRONIC BELGIUM	152.987,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 25 (AGRAFEUSE CIRCULAIRE POUR HEMOROIDES AVEC AGRAFES)	procédure ouverte	Duo-Med nv	29.440,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 26 (CONSOMMABLES POUR ENERGIE BIPOLAIRE AVANCEE PAR VOIE ENDOSCOPIQUE ET MISE À DISPOSITION DES GÉNÉRATEURS)	procédure ouverte	MEDTRONIC BELGIUM	38.850,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 27 (CONSOMMABLES POUR ENERGIE ULTRASONIQUE SANS FIL ET MISE À DISPOSITION DES GÉNÉRATEURS)	procédure ouverte	MEDTRONIC BELGIUM	148.750,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 28 (CONSOMMABLES POUR ENERGIE ULTRASONIQUE AVEC FIL ET MISE À DISPOSITION DES GÉNÉRATEURS)	procédure ouverte	JOHNSON & JOHNSON MEDICAL nv	509.750,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 30 (KIT DESTINE A LA CHIRURGIE DU COLON GAUCHE)	procédure ouverte	JOHNSON & JOHNSON MEDICAL nv	368.087,50 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 31 (KIT SLEEVE)	procédure ouverte	MEDTRONIC BELGIUM	1.472.750,00 €	31/08/22
MATERIEL DE VISCEROSYNTHESE ET ENDOSCOPIQUE DIVERS 2022-2027 - Lot 32 (PINCE A CLIPS ENDOSCOPIQUE A USAGE UNIQUE AVEC CLIP EN TITANE pour trocart 5 mm)	procédure ouverte	MEDTRONIC BELGIUM	6.480,00 €	31/08/22
Fournitures filtres pour groupes de ventilation	procédure ouverte	AFPRO FILTERS BVBA	119.795,20 €	14/09/22

AFFILIATION AUPRÈS D'UN SERVICE EXTERNE DE PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL 2023-2025	procédure ouverte	MENSURA EDPB	1.343.458,98 €	14/09/22
Vêtements d'intervention pour les services d'urgence 2022-2026	procédure négociée sans publication préalable	HALLOINT	129.243,00 €	28/09/22
Fourniture et le placement de nouvelles conduites pour le chauffage au niveau du pool mobilier	procédure négociée sans publication préalable	SANIDEAL SPRL	47.677,06 €	12/10/22
Fourniture d'équipements pour la cuisine - CHU A. Vésale - Lot 1 (Fourniture, installation et mise en service de 2 Thermoscelleuses mobiles)	procédure négociée sans publication préalable	Claes Machines	64.600,42 €	26/10/22
Fourniture d'équipements pour la cuisine - CHU A. Vésale - Lot 2 (Fourniture, installation et mise en service d'un Microcut)	procédure négociée sans publication préalable	ProXES Benelux	31.840,59 €	26/10/22
TESTS GASTROENTEROLOGIQUES 2023-2027	procédure négociée sans publication préalable	ECCE MEDICAL	90.000,00 €	26/10/22
MAINTENANCE SUITE TRENDMICRO ET LICENCES 2023	procédure ouverte	PRODATA SYSTEMS	204.581,53 €	26/10/22
Cobot de stimulation répétitive	procédure négociée sans publication préalable	Axilum Robotics	286.823,00 €	26/10/22
FOURNITURE DE BRONCHOSCOPE A USAGE UNIQUE 2022-2026	procédure ouverte	Ambu BV	328.000,00 €	12/10/22
PRODUITS D'ALIMENTATION ENTERALE ET MATERIEL D'ADMINISTRATION (2022-2026) - Lot 1 (Matériel d'administration et produits d'alimentation entérale polymérique par sonde)	procédure ouverte	NUTRICIA BELGIE NV	333.508,25 €	26/10/22
PRODUITS D'ALIMENTATION ENTERALE ET MATERIEL D'ADMINISTRATION (2022-2026) - Lot 2 (CNO - Compléments Nutritionnels Oraux - Liquides)	procédure ouverte	NUTRICIA BELGIE NV	246.936,20 €	26/10/22
PRODUITS D'ALIMENTATION ENTERALE ET MATERIEL D'ADMINISTRATION (2022-2026) - Lot 3 - CNO - Compléments Nutritionnels Oraux - Semi-liquides	procédure ouverte	NUTRICIA BELGIE NV	140.168,09 €	26/10/22
PRODUITS D'ALIMENTATION ENTERALE ET MATERIEL D'ADMINISTRATION (2022-2026) - Lot 4 - Poudres épaississantes / Dysphagie	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	18.243,30 €	26/10/22
PRODUITS D'ALIMENTATION ENTERALE ET MATERIEL D'ADMINISTRATION (2022-2026) - Lot 5 (Suppléments nutritionnels déshydratés)	procédure ouverte	NUTRICIA BELGIE NV	30.078,44 €	26/10/22



PRODUITS D'ALIMENTATION ENTERALE ET MATERIEL D'ADMINISTRATION (2022-2026) - Lot 6 (Sondes de gastrostomie ENFit adulte - méthode PUSH - introducer)	procédure ouverte	FRESENIUS KABI NV	39.491,57 €	26/10/22
PRODUITS D'ALIMENTATION ENTERALE ET MATERIEL D'ADMINISTRATION (2022-2026) - Lot 7 (Sondes de gastrostomie ENFit adulte - méthode PULL)	procédure ouverte	NUTRICIA BELGIE NV	20.015,60 €	26/10/22
PRODUITS D'ALIMENTATION ENTERALE ET MATERIEL D'ADMINISTRATION (2022-2026) - Lot 8 (Boutons et accessoires de gastrostomie)	procédure ouverte	AVANOS MEDICAL BELGIUM BVBA	17.402,40 €	26/10/22
PRODUITS D'ALIMENTATION ENTERALE ET MATERIEL D'ADMINISTRATION (2022-2026) - Lot 9 (Matériel de nutrition entérale spécifique à la pédiatrie)	procédure ouverte	VYGON SA	30.566,00 €	26/10/22
ASSURANCES ACCIDENTS DU TRAVAIL	procédure ouverte	ETHIAS ASSURANCE	1.808.127,99 €	26/10/22
IMMUNOGLOBULINES 2022-2026	procédure ouverte	CSL BEHRING	5.781.115,36 €	12/10/22
Entretien de microscopes opératoires 2023-2026 - Lot 2 (Microscope de marque Leica)	procédure négociée sans publication préalable	ZEISS CARL SA	23.401,92 €	09/11/22
Entretien de microscopes opératoires 2023-2026 - Lot 1 (Microscope de marque Zeiss)	procédure négociée sans publication préalable	LEICA MICROSYSTEMS BELGIUM BVBA	53.614,40 €	09/11/22
SETS DE SOINS POUR LA DIALYSE 2023-2025 - Lot 1 (SET DECONNEXION FISTULE STERILE)	procédure ouverte	HARTMANN PAUL	13.542,00 €	09/11/22
SETS DE SOINS POUR LA DIALYSE 2023-2025 - Lot 2 (SET CONNEXION STERILE)	procédure ouverte	WM SUPPLIES	133.350,00 €	09/11/22
TV MR/MRS	procédure ouverte	SCREENSERVICES	374.632,91 €	09/11/22
AMENAGEMENT TOPPING UP 2022-2026	procédure négociée sans publication préalable	BELINTRA	61.748,00 €	26/10/22
MAINTENANCE IVANTI DESKTOPNOW - 2023	procédure ouverte	ECONOCOM MANAGED SERVICES SA	41.641,05 €	23/11/22
Matériel de microrecording et de microstimulation intraopératoire pour la DBS	procédure négociée sans publication préalable	ADHOC MEDICAL SPRL	212.939,55 €	23/11/22
ACQUISITION D'UNE AMBULANCE POLYVALENTE	procédure ouverte	AUTOGRAPHE SA	146.400,00 €	28/11/22

Renouveaulement du parc des écrans de diagnostic	procédure négociée sans publication préalable	FUJIFILM MEDICAL SYSTEMS BENEL	128.957,00 €	07/12/22
TÉLÉPHONES MR/MRS	procédure ouverte	BEONE BELGIUM SPRL	146.052,53 €	07/12/22
Entretien des respirateurs tous sites et assistance technique (2023-2025) - Lot 1 (Entretien respirateurs de type Engstrom Carestation)	procédure ouverte	DUOMED BELGIUM (ACERTYS HEALTHCARE)	56.786,40 €	07/12/22
Entretien des respirateurs tous sites et assistance technique (2023-2025) - Lot 2 (Entretien respirateurs de type Medumat Transport)	procédure ouverte	DUOMED BELGIUM (ACERTYS HEALTHCARE)	22.388,31 €	07/12/22
Entretien des respirateurs tous sites et assistance technique (2023-2025) - Lot 3 (Entretien respirateurs de type Servo I / N)	procédure ouverte	MAQUET BELGIUM NV	37.606,20 €	07/12/22
Entretien des respirateurs tous sites et assistance technique (2023-2025) - Lot 4 (Entretien respirateurs de type VN500)	procédure ouverte	DRAGER MEDICAL BELGIUM NV	21.374,64 €	07/12/22
Entretien des respirateurs tous sites et assistance technique (2023-2025) - Lot 5 (Entretien respirateur Zeus et Diva Des)	procédure ouverte	DRAGER MEDICAL BELGIUM NV	10.518,48 €	07/12/22
Entretien des respirateurs tous sites et assistance technique (2023-2025) - Lot 6 (Entretien respirateurs de type : Primus / Fabian / Julian/ ...)	procédure ouverte	DRAGER MEDICAL BELGIUM NV	64.081,04 €	07/12/22
Entretien des respirateurs tous sites et assistance technique (2023-2025) - Lot 7 (Entretien respirateurs de type Oxylog)	procédure ouverte	DRAGER MEDICAL BELGIUM NV	17.273,82 €	07/12/22
Entretien des respirateurs tous sites et assistance technique (2023-2025) - Lot 8 (Entretien respirateurs de type Evita 4)	procédure ouverte	DRAGER MEDICAL BELGIUM NV	23.713,02 €	07/12/22
Entretien des respirateurs tous sites et assistance technique (2023-2025) - Lot 9 (Entretien respirateurs de type Monnal T60)	procédure ouverte	AIR LIQUIDE MEDICAL	7.559,18 €	07/12/22
Entretien des respirateurs tous sites et assistance technique (2023-2025) - Lot 10 (Entretien respirateurs de type ZVENT - 731 série)	procédure ouverte	ZOLL International Holding BV	4.260,00 €	07/12/22
REPLACEMENT DU SYSTÈME DE PARLOPHONIE EXISTANT PAR DE LA VIDEOPHONIE	procédure négociée sans publication préalable	ETABLISSEMENTS BIUSO SA	38.421,00 €	21/12/22
SERVICE DE MISE À JOUR SCHNEIDER	procédure négociée sans publication préalable	SCHNEIDER ELECTRIC	38.682,24 €	21/12/22
AMPLIFICATEURS DE BRILLANCE	procédure ouverte	PHILIPS HCIS	643.400,25 €	21/12/22



8

RAPPORT SUR LES PARTICIPATIONS

L'ISPPC détient des participations dans la SWDE (Société Wallonne de Distribution d'Eau), Igretec et TIBI. L'ISPPC détient également des parts dans la Scrl ProtonW.be.

Ces participations sont valorisées à hauteur de 808.643,74 € à l'actif du bilan de l'ISPPC et le détail est :

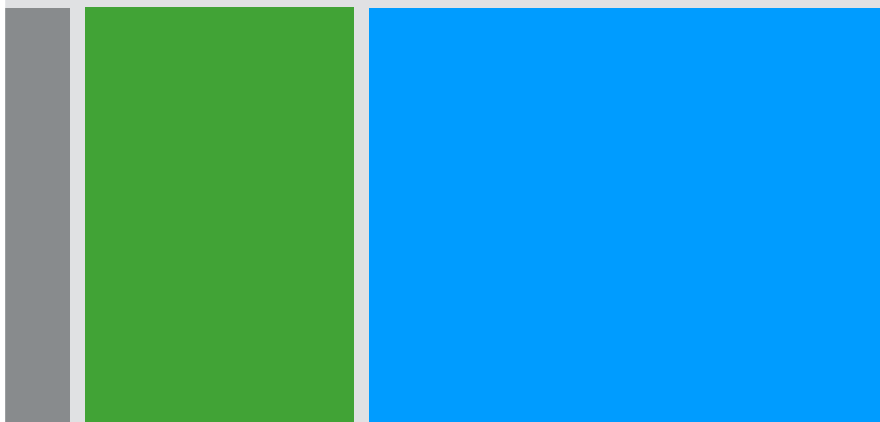
SWDE	558.538,82
IGRETEC	6,20
TIBI	24,78
PROTONW.be	250.000,00
Particuliers	73,94
Total	808.643,74

Ces participations s'inscrivent dans le cadre de l'objet social de l'intercommunale et sont conformes à ses objectifs.



9

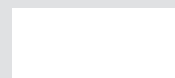
ATTESTATION DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES



INTERCOMMUNALE DE SANTÉ PUBLIQUE DU PAYS DE CHARLEROI EN ABRÉGÉ I.S.P.P.C. SC

Rapport du commissaire
31 décembre 2022

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING





INTERCOMMUNALE DE SANTÉ PUBLIQUE DU PAYS DE CHARLEROI SC

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC INTERCOMMUNALE DE SANTÉ PUBLIQUE DU PAYS DE CHARLEROI (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 23 décembre 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'INTERCOMMUNALE DE SANTÉ PUBLIQUE DU PAYS DE CHARLEROI durant quatre exercices.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 690.448.900 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 7.226.140

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Paragraphe d'observation

Fonds de pension - Cotisations de pensions des statutaires

Par rapport au Fonds de pension des agents statutaires, nous renvoyons à l'annexe C-app 6.20 qui décrit de manière précise les impacts sur celui-ci des charges en matière de cotisations patronales et de responsabilisation ainsi que l'impact estimé de la hausse de ces cotisations sur l'évolution de la trésorerie de l'Intercommunale à partir de l'exercice 2025.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem



Nous formulons à ce sujet les deux observations suivantes :

- D'une part, la Société respecte actuellement ses engagements dans la mesure où la cotisation de responsabilisation est payée par l'Institution de Prévoyance chargée de cette obligation par l'ISPPC ;
- D'autre part, la problématique des pensions s'inscrit dans un cadre plus large au niveau des Pouvoirs Locaux.

Budget des moyens financiers - rattrapages

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels qui décrit les incertitudes liées à la détermination des montants de rattrapage qui constituent une des particularités du secteur hospitalier, dont les soldes à recevoir pour l'exercice et les exercices antérieurs, s'élèvent à un total de € 11.550.602 et dont les soldes à payer pour l'exercice et les exercices antérieurs s'élèvent à € 28.500.690 Sur base des travaux réalisés, nous n'avons pas de raison de penser que ces montants s'écartent des réglementations et circulaires émises par le SPF Santé Publique en matière de financement hospitalier.

Budget des moyens financiers – mesure IF-IC

Nous renvoyons à l'annexe C-app 6.20 où sont décrites les modalités d'activation de la mesure IFIC au cours de l'exercice 2022, les impacts sur le résultat et les incertitudes en matière de révision des forfaits accordés à la Société pour le financement de cette mesure.

Impact de la crise COVID-19 – Interventions Fédérales

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels, qui, de manière générale, décrit l'impact de l'Arrêté royal du 30 octobre 2020 et ses arrêtés modificatifs fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus « COVID 19 » et, en particulier, les hypothèses de calcul pour déterminer les montants pris en résultat, à rétroceder en ce qui concerne les avances perçues en 2020 et à obtenir en ce qui concerne les années 2021 et 2022, comptabilisés globalement à court terme.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.



Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des Sociétés et des Associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes annuels.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3 :12, § 1er, 9° du Code des Sociétés et Associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 9° du Code des Sociétés et des Associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu - les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- Un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.

Gosselies, le 15 mai 2023

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

CÉLINE ARNAUD
ASSOCIÉE

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ



ISPPC

Intercommunale de Santé Publique
du Pays de Charleroi

Siège social : Espace Santé
Boulevard Zoé Drion, 1 - 6000 Charleroi
Tél. : 071/92.12.11

www.isppc.be